



Commission  
canadienne des  
affaires polaires

Affaires  
indiennes et  
du Nord  
Canada

Budget des  
dépenses de  
2007–2008

Rapport sur les  
plans et les priorités



# Table des matières

<b>Première section • Aperçu</b> .....	1
Message du ministre .....	1
Déclaration de la direction .....	3
Architecture des activités de programme .....	4
Renseignements sommaires .....	6
Affaires indiennes et du Nord Canada .....	7
Commission canadienne des affaires polaires .....	20
<b>Deuxième section • Analyse des activités de programme par résultat stratégique</b> ...	21
Résultat stratégique : Le gouvernement .....	21
Résultat stratégique : Les gens .....	25
Résultat stratégique : Les terres .....	29
Résultat stratégique : L'économie .....	33
Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral .....	36
Le Nord .....	38
Gestion et administration du Ministère .....	43
Commission canadienne des affaires polaires .....	45
<b>Troisième section • Renseignements supplémentaires</b> .....	47
Organigramme .....	47
Liens du ministère aux secteurs de résultats du gouvernement du Canada .....	48
Tableaux .....	49
Autres sources d'information .....	63



## Première section • Aperçu

### Message du ministre

Je suis heureux de présenter, au nom d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Commission canadienne des affaires polaires, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2007–2008*.

Voilà maintenant un an que j'assume les fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. Depuis mon arrivée au Ministère, j'ai pu constater *de visu* les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs présentés dans le rapport de l'an dernier. J'ai aussi compris l'utilité d'un rapport comme celui-ci pour établir clairement notre plan d'action et pour justifier nos actions au Parlement et à la population canadienne.

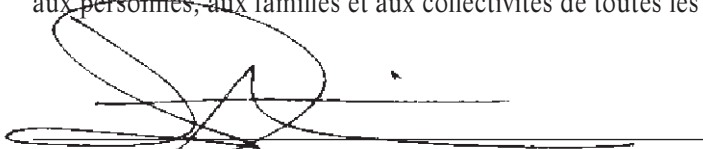
Les principes fondamentaux qui ont orienté les plans et les priorités de l'an dernier sont toujours d'actualité. Le gouvernement continue de croire qu'une façon simple et pratique de servir, au mieux, les intérêts des Autochtones est de leur permettre d'atteindre la prospérité et l'autosuffisance grâce à des partenariats d'affaires solides, basés sur le respect et la confiance mutuels.

Encore une fois, AINC comptera sur les multiples partenaires qu'il s'est acquis au fil des ans pour accomplir toutes les tâches inscrites à son mandat envers les Autochtones et le Nord. Il tablera sur les remarquables résultats qui ont été enregistrés l'an dernier dans les secteurs prioritaires, essentiels à la qualité de vie des Autochtones et des résidants du Nord, c'est-à-dire l'éducation, le logement, la situation des femmes, des enfants et des familles, l'eau potable, la gestion des eaux usées, l'imputabilité, l'édification des capacités et enfin l'exploitation pétrolière et gazière. Les travaux que le Ministère poursuivra au cours de la présente période de planification, qui s'étend de 2007 à 2010, porteront essentiellement sur ces responsabilités déjà bien définies.

Afin de mobiliser les Canadiens autour de ses priorités, AINC a cerné plusieurs grands champs d'action qu'il a convenu d'explorer durant l'exercice financier de 2007–2008 : donner aux membres des Premières nations et, en particulier, aux femmes les moyens de prendre en main leur destinée, accélérer le traitement des revendications territoriales et encourager la formation professionnelle, l'esprit d'entreprise et le développement économique.

AINC consacrera également une partie de ses efforts au second volet de son mandat : la mise en valeur du Nord, une région à fort potentiel. Pour ce faire, il continuera de travailler en étroite collaboration avec les trois territoires, les autres ministères du gouvernement fédéral et l'ensemble de la communauté circumpolaire afin de gérer intelligemment l'exploitation des ressources terrestres et extracôtières. Il s'emploiera également à appuyer la croissance économique locale, à protéger l'environnement et, en tant que chef de file de l'Année polaire internationale, à coordonner la recherche scientifique. Les trois territoires, en raison de leurs vastes richesses pétrolières, gazières et minières largement inexploitées, sont sur le point d'entamer un nouveau chapitre dans l'histoire du développement économique et d'apporter une contribution notable à la prospérité du Canada.

Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2007–2008* illustre clairement les défis qui nous attendent. Forts des partenariats que le Ministère a établis avec les Inuit, les Métis, les Premières nations et les résidants du Nord, nous pourrions nous engager dans des voies prometteuses qui apporteront des avantages concrets à long terme aux personnes, aux familles et aux collectivités de toutes les régions du Canada.



L'honorable Jim Prentice, C. P., c. r., député  
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et  
interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits



## Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2007–2008* d’Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses 2007–2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l’Architecture des activités de programme du Ministère, approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il offre un modèle pour la reddition de comptes à l’égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations accordées.
- Il fait état de la situation financière en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.



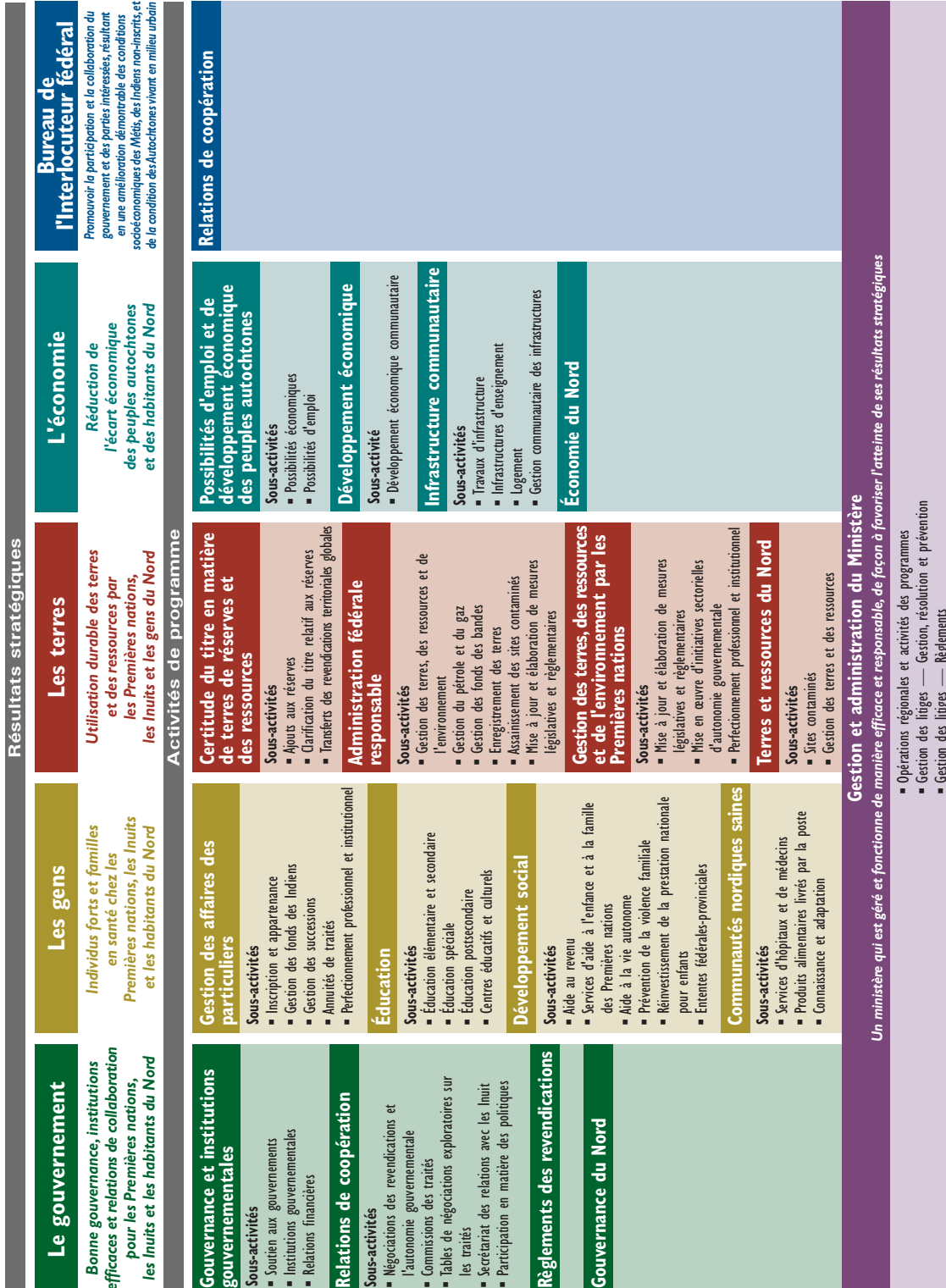
---

Michael Wernick  
Sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord Canada

# Architecture des activités de programme

L'Architecture des activités de programme d'AINC regroupe 17 activités de programme et un ensemble de sous-activités connexes, qui contribuent à l'atteinte des différents résultats stratégiques.

## Architecture des activités de programme d'Affaires indiennes et du Nord Canada





## Liens avec l'Architecture des activités de programme

En juillet 2006, le Ministère a modifié son architecture des activités de programme afin de mieux refléter son mandat et d'établir une correspondance plus juste entre les activités de programme et les résultats stratégiques. Plus précisément, le règlement des revendications (environ 500 millions de dollars en 2007–2008), qui était chapeauté par l'activité de programme « Accès aux capitaux et développement économique », a été défini comme une activité de programme distincte. En effet, il semblait logique d'inscrire le paiement des revendications territoriales sous le résultat stratégique « Le gouvernement », là où se trouvent déjà la négociation et la mise en œuvre des revendications territoriales. La création de cette nouvelle activité de programme, intitulée « Règlements des revendications », permettra à AINC de séparer clairement les dépenses associées aux règlements et celles des affaires courantes. Étant donné ce changement, il a fallu rebaptiser l'ancienne activité de programme, sous le résultat stratégique « L'économie », qui s'appelle maintenant « Développement économique ».

### Méthode de répartition des ressources

Le budget fédéral est distribué en fonction des résultats stratégiques et des activités de programme. Ainsi, les ministères ne reçoivent pas de fonds destinés spécifiquement à la gestion et à l'administration, ce qui pose problème à AINC. En effet, sa tâche principale est de transférer des fonds à des tierces parties, qui, en échange, exécutent des programmes conformes à ses objectifs et à son mandat. Le Ministère vérifie que ces transferts sont bien administrés, entreprend des activités de suivi, justifie les actions menées et offre des conseils stratégiques et d'autres services (par exemple, la gestion des litiges). Il importe toutefois de noter que la proportion du budget total d'AINC attribuée à la gestion et à l'administration est de moins de 5 %, ce qui est comparable aux autres ministères.

## Renseignements sommaires

Le *Rapport sur les plans et les priorités* renseigne le Parlement et la population canadienne sur les priorités du Ministère, ses travaux courants et ses projets de dépenses.

- La première section expose les priorités des programmes pour la présente période de planification.
- La deuxième section fait l'analyse des activités de programme qui s'intègrent aux différents résultats stratégiques.
- La troisième section fournit des renseignements supplémentaires, comme le budget des dépenses prévues.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien rend compte au Parlement des activités réalisées par son ministère, y compris celles du Bureau de l'interlocuteur fédéral et de la Commission canadienne des affaires polaires. Il est aussi le ministre responsable de la Commission des revendications particulières des Indiens et de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, qui produisent tous les deux leur propre rapport sur les plans et les priorités.

# Affaires indiennes et du Nord Canada

## Mandat et mission

Les Autochtones aspirent à trouver leur juste place dans la fédération canadienne et à jouir d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens. Les résidents du Nord, eux, réclament une plus grande autonomie afin de pouvoir gérer leur propre destinée. AINC est l'un des nombreux partenaires qui ont le pouvoir d'aider les Autochtones et les résidents du Nord à atteindre leurs objectifs. En effet, le double mandat dont il est investi, **les affaires indiennes et inuites** et **le Nord**, s'intègre parfaitement à son énoncé de mission : aider les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord (qui comprennent les Inuit, les Métis et les Premières nations) à réaliser leurs aspirations sociales et économiques, à bâtir des collectivités saines et viables, à participer pleinement à l'avancement politique, social et économique du Canada et à profiter des avantages qui en découleront. Cela dit, le Ministère exerce un rôle complexe, et ses responsabilités touchent un large éventail de programmes et de services.

De façon générale, le Ministère est tenu de respecter les obligations et les engagements pris par le gouvernement du Canada envers les Inuit, les Métis et les Premières nations et s'acquitte des responsabilités constitutionnelles qui incombent au gouvernement du Canada dans le Nord. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien exerce également la fonction d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. À ce titre, il sert d'intermédiaire entre le gouvernement du Canada et les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones des milieux urbains.

Dans l'exercice de son mandat lié aux affaires indiennes et inuites, AINC négocie, au nom du gouvernement fédéral, des ententes sur les revendications territoriales particulières et globales et sur l'autonomie gouvernementale. Il supervise la mise en œuvre des règlements et favorise le développement social et économique. Dans les réserves, il gère des programmes d'aide et de soutien sociaux et offre aux Indiens inscrits des services de type provincial, comme l'éducation, le logement et l'infrastructure communautaire. De plus, AINC assure l'administration des terres conformément à la *Loi sur les Indiens*, aide les membres et les organisations des Premières nations à parfaire leurs compétences en gestion foncière et appuie la gouvernance des Premières nations. Il s'occupe aussi de faire un suivi des affaires des particuliers par l'intermédiaire du Registre des Indiens. Dans le Nord, ce sont les gouvernements territoriaux qui voient à fournir la majorité des programmes et des services à la population, y compris aux Autochtones.

AINC a mis en place de bonnes pratiques de gestion dans les réserves, qui concilient à la fois les aspirations des Premières nations à exercer un pouvoir sur leurs terres et sur leurs ressources et les intérêts de la Couronne à protéger, préserver et administrer les terres, les ressources et l'environnement conformément aux principes du développement durable. Enfin, le Ministère doit assurer la réalisation des activités de base prévues sous le régime de la *Loi sur les Indiens*.

Le 1<sup>er</sup> avril 2006, le Secrétariat des affaires autochtones, autrefois sous l'égide du Bureau du Conseil privé, a été cédé à AINC. Le Secrétariat assure la coordination des politiques et des programmes autochtones à l'échelle du gouvernement. Ce transfert permet à AINC d'asseoir son rôle de leader dans la gestion du programme d'action fédéral sur les questions autochtones. De plus, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, Industrie Canada a délégué à AINC les responsabilités exercées par Entreprise autochtone Canada et par le Conseil national de développement économique des Autochtones. En réunissant sous un même toit toutes les fonctions associées au développement économique, on espère aider les Autochtones à tirer avantage des projets d'exploitation des ressources qui se

réalisent au Canada, favoriser la naissance de nouvelles entreprises et la création d'emplois et, en définitive, améliorer le bien-être dans les collectivités.

En 2005, le Ministère a accueilli le nouveau Secrétariat aux relations avec les Inuit, qui a été créé pour assurer la coordination des questions inuites et pour veiller à ce que les programmes et les politiques du gouvernement fédéral intègrent une perspective inuite. Le Secrétariat joue aussi un rôle d'intermédiaire avec les organisations inuites régionales et nationales.

Dans le Nord, AINC assume la gestion d'une région couvrant 40 % de la superficie continentale du Canada. Il intervient directement dans le développement économique et politique des territoires; à ce titre, il a notamment la responsabilité de gérer les terres et les ressources naturelles dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (en attendant la conclusion des ententes de transfert des responsabilités) et de s'acquitter de tâches précises liées à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources pétrolières et gazières extracôtières et à la coordination de la recherche scientifique au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

## Cadre de travail

AINC s'est vu confier un portefeuille complexe et exigeant, façonné par des siècles d'histoire, par des défis démographiques et géographiques bien particuliers, par un volume important de directives des tribunaux et de décisions faisant jurisprudence ainsi que par un programme stratégique et législatif en constante évolution. Aucun autre ministère ne gère un éventail aussi diversifié de programmes et de services, n'entretient des relations aussi dynamiques avec autant de clients et de partenaires ou n'exerce un rôle aussi crucial dans l'édification d'une nation.

AINC mène ses activités dans un environnement social, économique, juridique et politique en perpétuel changement, et les stratégies d'action qu'il met de l'avant doivent suivre le rythme de cette évolution. Par exemple, sur le plan juridique, les litiges se règlent devant les tribunaux et font intervenir tous les paliers du système judiciaire; les décisions rendues contribuent à préciser toujours davantage les droits ancestraux et les droits issus des traités reconnus dans la Constitution canadienne. Elles continuent d'influencer le contenu, le dénouement et la planification du programme d'action du gouvernement sur les questions autochtones.

Ce programme d'action est également façonné par la capacité des Autochtones de parfaire leurs compétences, par les changements apportés aux structures de gouvernance dans le Nord et par les nouveaux défis que le gouvernement fédéral se sent prêt à relever. Pour réaliser les changements que réclament les Autochtones, les résidants du Nord et l'ensemble des Canadiens, le Ministère a besoin de ses partenaires afin de mettre en place les outils qui permettraient d'aplanir les obstacles à la croissance et à la prospérité. Il peut s'agir de lois, de modifications aux règlements en vigueur, de nouvelles institutions, de politiques ou de nouveaux partenariats. Ces solutions sont subordonnées à certaines conditions, notamment les processus parlementaires et réglementaires, les rouages gouvernementaux, les autorisations financières et les obligations de consultation.

À mesure que des progrès se réalisent et que les capacités se perfectionnent, les défis prennent aussi une nouvelle dimension. Pour s'adapter à la nouvelle donne, il faudra concevoir de nouvelles stratégies ou revoir celles déjà en place. Pendant que les Autochtones cheminent progressivement vers l'autonomie, AINC et le gouvernement fédéral seront appelés à modifier leurs activités en conséquence afin de pouvoir répondre à des besoins évolutifs bien particuliers.

Au sein du gouvernement du Canada, 34 ministères ou organismes se partagent la responsabilité des programmes à l'intention des Autochtones; les dépenses prévues pour l'ensemble de ces programmes s'élevaient à 9,1 milliards

de dollars en 2005–2006 et la majorité d’entre elles servaient à fournir des services de type provincial ou municipal dans les réserves, comme les services sociaux, l’éducation, les soins de santé, l’infrastructure et le logement. Ces programmes de dépenses non obligatoires ont généralement pour but de permettre aux résidents des réserves d’accéder à des services comparables à ceux fournis par les provinces et les territoires.

AINC veille à ce que les programmes offerts répondent aux besoins des groupes à qui ils sont destinés, encouragent le perfectionnement des capacités et recourent à de saines pratiques de gestion. Afin d’assurer une prestation efficace des programmes et des services et de rétablir l’imputabilité, le Ministère doit travailler avec les organisations inuites, métisses et des Premières nations, les provinces et les territoires afin de définir avec précision les rôles et les responsabilités des divers intervenants et les rapports hiérarchiques qu’ils entretiennent. C’est pourquoi il fait appel à une vaste sélection de processus de financement, que ce soit des subventions, des ententes de financement pour des programmes précis ou encore des ententes générales de financement pluriannuel versé selon les modes optionnels de financement ou dans le cadre d’une entente sur l’autonomie gouvernementale.

La poussée démographique a un effet considérable sur la demande de programmes et de services. Or, les Autochtones représentent le plus jeune segment de la population canadienne et celui qui connaît la plus forte croissance. Ils ont donc grand besoin des services essentiels offerts dans les réserves, que ce soit l’éducation, la santé, les services sociaux, l’approvisionnement en eau et le logement. La répartition de la population autochtone selon l’âge entraîne aussi des répercussions sur la main-d’œuvre canadienne, sur l’économie régionale et sur la compétitivité générale, surtout dans les Prairies, les territoires et les centres urbains, où l’on trouve les plus fortes concentrations de jeunes autochtones. Par ailleurs, la tendance migratoire des Autochtones (en provenance et en direction des réserves et des collectivités avoisinantes ainsi que dans les centres urbains) complique le processus de prestation des programmes. En effet, il est à l’évidence difficile d’assurer la continuité des services à une population migratrice; ainsi, les gouvernements fédéral et provinciaux sont mis au défi de travailler ensemble pour s’assurer que les Autochtones, où qu’ils soient, ont accès à des services comparables.

AINC transfère près de 5,5 milliards de dollars par année à des bénéficiaires autochtones pour qu’ils offrent des services dans les réserves. Ces fonds, qui représentent environ 90 % des ressources financières du Ministère, sont répartis entre 1 200 entités, dont quelque 640 organisations autochtones et des Premières nations.

Même si la majorité des transferts sont récurrents, les programmes sont en grande partie financés sur une base annuelle.

#### Les Autochtones au Canada

- Lors du recensement de 2001, 1 319 890 personnes au Canada ont indiqué être d’ascendance autochtone, ce qui représente 4,5 % de la population canadienne.
- En 2007, on estime qu’environ 57 % des Indiens inscrits sont établis dans une réserve. De fait, il y a près de 460 300 Indiens inscrits qui habitent une réserve par rapport à 345 400, qui vivent hors réserve.
- Il existe au total 615 collectivités des Premières nations, qui forment au moins 50 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues.
- Environ 59 % des collectivités des Premières nations regroupent moins de 500 résidents et seulement près de 8 % en comptent plus de 2 000.
- Dans l’ensemble, 35 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve sont établis en milieu urbain, 45 % vivent en milieu rural, 17 % habitent des endroits difficiles d’accès et 4 % se trouvent en région éloignée.
- On prévoit que la population des Indiens inscrits vivant dans une réserve augmentera d’environ 50 % entre 2007 et 2029, comparativement à près de 18 % pour l’ensemble des Canadiens.
- Environ 40 % des Indiens inscrits sont âgés de moins de 20 ans, alors que ce taux s’établit à 24 % dans la population canadienne en général.

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2001*; AINC, *Registre des Indiens*; AINC, *Projection de la population d’Indiens inscrits pour le Canada et les régions, 2004–2029*; Statistique Canada, *Projections démographiques, 2005–2056*.

graphique du Canada, les Autochtones peuvent, de la même manière, enrichir le marché de la main-d’œuvre qualifiée et aider le pays à répondre aux exigences d’une économie du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, il importe toutefois que les enfants et les jeunes autochtones puissent réaliser leur plein potentiel.

En définitive, l'obtention de meilleurs résultats pour les Autochtones au Canada repose sur la collaboration. Si le gouvernement fédéral prend bon nombre des décisions essentielles pour améliorer la situation des peuples autochtones, les provinces, les territoires, le secteur privé et les Autochtones ont eux aussi un rôle à jouer.

AINC continue de travailler avec les autres ministères du gouvernement dans le but d'obtenir une certaine uniformité dans les processus d'élaboration des politiques, de conception des programmes et de prestation des services. Il collabore aussi avec plus de 600 collectivités et organisations des Premières nations, des organisations inuites régionales et nationales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères et organismes fédéraux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et sept nations circumpolaires.

Pour une explication plus détaillée du Cadre horizontal ou pour la liste complète des programmes, rendez-vous à l'adresse [http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/cp-rc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/cp-rc_f.asp).

Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître l'efficacité de ses programmes, à faire preuve de plus de transparence, à rétablir l'imputabilité et à améliorer la qualité des rapports produits sur les programmes autochtones. Pour ce faire, il entend travailler avec les organisations inuites, métisses et des Premières nations ainsi qu'avec les provinces et les territoires afin de mieux définir les rôles des divers intervenants et les liens hiérarchiques que ces derniers entretiennent. En janvier 2005, lors d'une réunion ayant pour thème l'obligation de rendre compte des résultats, le gouvernement fédéral s'est dit fermement décidé à divulguer dans les détails les dépenses directes engagées en 2004–2005 dans les programmes fédéraux destinés aux Autochtones au Canada; ces données figurent maintenant dans le Cadre horizontal autochtone, qui sera mis à jour chaque année.

Dans le Nord, le Ministère a aussi la responsabilité principale de coordonner les activités accomplies dans les territoires au nom du gouvernement fédéral et il voit à ce que les intérêts des résidents du Nord soient pris en compte. Les investissements que les gouvernements ont effectués successivement dans l'avancement politique, dans la négociation d'ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale et dans le développement économique ont ouvert la voie à d'intéressantes perspectives. Le Nord canadien recèle des gisements miniers, pétroliers et gaziers de calibre mondial, ce qui laisse présager une formidable croissance à long terme de l'économie régionale et une importante source de revenus pour les gouvernements. La mise en valeur des ressources qui s'y trouvent s'annonce fort prometteuse et revêt une importance stratégique pour le Canada. Grâce à elle, le Nord pourrait apporter une contribution notable à la prospérité future du Canada. Mars 2007 annonce le début de l'Année polaire internationale, un événement stimulant pour l'avancement des sciences et de la recherche dans les régions polaires. AINC, de concert avec cinq autres ministères et organismes fédéraux, dirigera la participation du Canada à cet important programme de recherche scientifique d'envergure internationale.

Dans le Nord, l'exploitation des ressources est à la base des activités économiques du secteur privé, mais elle dépend, en même temps, de la capacité du gouvernement de gérer les terres et les ressources, de réglementer la mise en valeur du

#### Le Nord

- Le Nord canadien occupe 40 % de la superficie continentale du pays.
- Les réserves y sont rares. En règle générale, les gouvernements territoriaux sont tenus de fournir des programmes et des services à tous les résidents du Nord, y compris aux Autochtones.
- Le Nord compte trois territoires habités par quelque 96 collectivités, au sein desquelles vivent des populations peu nombreuses formées principalement d'Inuit, de Métis et de membres des Premières nations.
- Près de 92 300 résidents se partagent les trois territoires : la population du Nunavut compte 26 700 habitants, celle des Territoires du Nord-Ouest, 37 100 et celle du Yukon, 28 500.
- Le Nord abrite une population jeune; en effet, 44 % de ses résidents sont âgés de moins de 25 ans.
- Les Autochtones représentent plus de la moitié des résidents du Nord et forment 85 % de la population du Nunavut, environ 51 % de la population des Territoires du Nord-Ouest et 23 % de celle du Yukon.

territoire et de chercher, avec les parties concernées, des moyens de régler les problèmes. Par l'entremise d'un régime d'évaluation environnementale et de gestion des ressources, AINC s'assure que les activités de développement économique et d'exploitation des ressources qui se déroulent dans le Nord entraînent le moins de répercussions possible sur l'environnement, servent les intérêts publics et procurent des avantages à long terme aux résidents du Nord ainsi qu'à tous les Canadiens.

Le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources aux gouvernements territoriaux s'inscrit depuis longtemps dans les objectifs stratégiques du gouvernement fédéral. Il permettra aux résidents du Nord de devenir les artisans de leur destinée économique et d'améliorer leur capacité de se gouverner. Ainsi, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont en voie d'assumer le reste des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources. Étant donné les changements qui s'opèrent dans les structures de gouvernance autochtone, il importe que le processus de délégation obéisse aux principes d'une saine gestion et tienne compte des responsabilités courantes du gouvernement fédéral.

Parallèlement, la gouvernance dans le Nord se transforme à mesure que les gouvernements territoriaux et autochtones exercent un plus grand pouvoir sur les décisions, résultat du transfert des responsabilités et de la conclusion d'ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Dans le Nord, ce sont les gouvernements territoriaux qui fournissent la majorité des programmes et des services sociaux à tous les résidents du Nord, y compris aux Autochtones.

En bref, l'environnement dans lequel le Ministère travaille pour faire avancer les questions autochtones et nordiques est complexe, évolutif et semé d'embûches. Les activités décrites dans le présent document indiquent au Ministère et à ses partenaires la voie à suivre pour relever ces défis dans l'intérêt des Autochtones, des résidents du Nord et de tous les Canadiens.

## Résultats stratégiques

AINC a instauré des processus coordonnés de planification et de déclaration pour améliorer, simplifier et orienter les pratiques ministérielles de gestion axée sur les résultats. Pour ce faire, il valorise la collaboration horizontale et encourage la constance et la souplesse dans la mise à jour et la coordination des processus suivant le cycle annuel de planification et de présentation des rapports. Ce processus a été mis en place pour faciliter la gestion axée sur les résultats. En effet, il permet, en s'inspirant des résultats stratégiques, d'apporter des changements de nature générale plutôt que progressive au cadre stratégique et aux pratiques de gestion. Il offre la chance aux dirigeants de définir clairement l'orientation générale qu'ils entendent donner à leurs activités en établissant des lignes directrices et des objectifs généraux communs, qui reposent sur les résultats visés et sur une plus grande cohérence entre l'administration centrale et les bureaux régionaux. Enfin, il permet de rendre clairement compte des dépenses et des progrès accomplis.

AINC a établi cinq résultats stratégiques à long terme qui contribuent à la réalisation de sa mission et tiennent compte des priorités et des résultats attendus du gouvernement :

- **Le gouvernement** : Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de collaboration pour les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord.
- **Les gens** : Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord.
- **Les terres** : Utilisation durable des terres et des ressources par les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord.

Les résultats stratégiques ont été élaborés pour indiquer clairement les objectifs visés par le Ministère et pour pouvoir mesurer les progrès dans la réalisation des résultats attendus.

- **L'économie** : Participation accrue des peuples autochtones et des habitants du Nord à l'économie.
- **Le Bureau de l'interlocuteur fédéral** : Promouvoir la participation et la collaboration du gouvernement et des parties intéressées, résultant en une amélioration démontrable des conditions socioéconomiques des Métis et des Indiens non inscrits et de la condition des Autochtones vivant en milieu urbain.

Chaque résultat stratégique indique de quelle façon les activités de programme et les produits livrés contribueront à la réalisation des résultats attendus. Chacun d'entre eux appuie la mission du Ministère et reflète les priorités et les résultats définis par le gouvernement fédéral. Les résultats stratégiques facilitent également l'établissement d'une collaboration horizontale avec d'autres ministères qui poursuivent des résultats stratégiques semblables ou naturellement liés.

## Priorités du Ministère

Les résultats stratégiques décrits précédemment permettent de rendre compte de toute la portée des activités de programme d'AINC. Pris individuellement et collectivement, ces résultats ont pour objectif ultime d'aider les Inuit, les Métis, les Premières nations et les résidents du Nord à passer de la dépendance à l'autonomie et à jouir d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens, tout en reconnaissant et en respectant la relation spéciale que la Couronne entretient avec les peuples autochtones.

Chaque résultat stratégique est pris en charge dans le cadre des activités courantes, généralement immuables, qui sont décrites en détail dans la deuxième section du rapport. Par contre, il ne faut pas s'attendre à ce que tous les résultats progressent au même rythme, puisque divers facteurs peuvent nuire au progrès, notamment les limites budgétaires; la priorité accordée aux travaux stratégiques et législatifs et aux consultations; le degré de participation des autres intervenants; les moyens d'action limités; le fait que les progrès d'un secteur de programme puissent être subordonnés à ceux d'un autre secteur; l'orientation stratégique générale du gouvernement et ses intérêts particuliers.

C'est pourquoi le Ministère doit, dans la poursuite de ses résultats stratégiques, se fixer des priorités à court et à moyen terme afin d'investir dès maintenant dans les secteurs où les besoins sont les plus urgents et de préparer le terrain à une vague de progrès successifs. Durant la présente période de planification, AINC portera ses efforts sur quatre objectifs généraux, qui font intervenir tous les résultats stratégiques : donner aux membres des Premières nations et, en particulier, aux femmes les moyens de prendre en main leur destinée; accélérer le traitement des revendications territoriales; encourager la formation professionnelle, l'esprit d'entreprise et le développement économique; préparer la mise en place de structures de gouvernance modernes et responsables. Pour ce faire, ses travaux devront s'appuyer sur le respect de la Constitution canadienne et des valeurs démocratiques fondamentales, sur les rôles et les responsabilités clairement définis des différents intervenants, sur les normes contemporaines qui s'appliquent aux programmes et aux services et sur une plus grande intégration économique.

En termes plus précis, le Ministère compte concentrer ses efforts sur les priorités suivantes :

- **Qualité de l'eau potable.** Mettre en œuvre le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, proposé dans le rapport d'étape de décembre 2006, afin d'améliorer les réseaux d'aqueduc des Premières nations.
- **Logement.** Accroître le parc de logements et rénover les logements actuels grâce à de nouvelles stratégies.
- **Éducation.** Mettre en place des politiques et des programmes d'éducation qui visent à rehausser le niveau de scolarité des élèves des Premières nations et à parfaire leurs compétences, ouvrant ainsi la voie à d'intéressantes possibilités économiques; envisager la formation de partenariats régionaux en éducation afin



d'améliorer le rendement scolaire des Inuit, des Métis et des Premières nations, dans les réserves et hors réserve.

- **Services à l'enfance et à la famille.** Offrir aux enfants et aux familles en détresse des services de soutien de qualité, notamment des services de prévention et de protection.
- **Loi sur le partage des biens immobiliers matrimoniaux.** Proposer et adopter une mesure législative qui permettrait de régler à long terme la question du partage des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves.
- **Abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.** Adopter et mettre en vigueur une loi visant à abroger l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui empêche actuellement les mesures ou les décisions prises en vertu de la *Loi sur les Indiens* de faire l'objet d'une étude par la Commission canadienne des droits de la personne.
- **Avancement des négociations sur les revendications.** Conclure des négociations, signer et ratifier des ententes provisoires et définitives sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale et s'assurer que les rares fonds alloués aux négociations sont investis dans les tables de négociation les plus susceptibles d'aboutir à une entente.
- **Développement économique.** Accroître la participation des Autochtones à l'économie par la création d'emplois, l'accès à de nouvelles possibilités économiques et l'octroi de marchés aux entreprises autochtones.
- **Projet gazier du Mackenzie.** Aller de l'avant avec le projet gazier du Mackenzie (par exemple, mener à bien les processus de réglementation et obtenir les permis et les autorisations de construction requis) et travailler à régler les revendications des Autochtones et à protéger leurs intérêts par la médiation et la négociation.
- **Année polaire internationale.** Diriger la participation du Canada à cet événement international dans le but de parfaire la connaissance sur les répercussions du changement climatique, sur les mesures à prendre pour s'y adapter ainsi que sur la santé et le bien-être des collectivités du Nord.

Priorité : Qualité de l'eau potable		Type de priorité : Permanente
Plan et résultat attendu	Indicateurs	Échéancier
Mettre en œuvre le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, proposé dans le rapport d'étape de décembre 2006	Pourcentage de Premières nations qui appliquent correctement les plans de gestion et d'entretien des réseaux d'aqueduc	2007–2008
	Pourcentage d'installations supervisées ou gérées par un opérateur reconnu	2007–2008
	Nombre de collectivités visées par un avis d'ébullition de l'eau et pourcentage de réduction par rapport aux années précédentes	2007–2008

Priorité : Logement		Type de priorité : Permanente
Plans et résultats attendus	Indicateurs	Échéancier
Rénover les logements dans les réserves	Nombre et pourcentage de travaux en attente liés à la santé et à la sécurité qui ont été entrepris au cours de l'année	2007–2008
Construire de nouveaux logements dans les réserves	Nombre de nouveaux logements construits	2007–2008

<b>Priorité : Éducation</b>		<b>Type de priorité : Permanente</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Échéancier</b>
Former des partenariats régionaux en éducation afin d'améliorer le rendement scolaire des élèves autochtones, dans les réserves et hors réserve	Nombre d'ententes de partenariat régional conclues entre les Autochtones, les gouvernements provinciaux ou territoriaux, AINC et d'autres parties intéressées	2007–2008

<b>Priorité : Services à l'enfance et à la famille</b>		<b>Type de priorité : Permanente</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Échéancier</b>
Revoir et adapter les autorisations de programme accordées aux Services à l'enfance et à la famille des Premières nations de manière à offrir des programmes et des services de protection de l'enfance qui se comparent à ceux fournis par les provinces	Nombre de programmes et de services accessibles aux Premières nations dans les réserves et évaluation de leur qualité	2007–2008

<b>Priorité : Loi sur le partage des biens immobiliers matrimoniaux</b>		<b>Type de priorité : Nouvelle</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Échéancier</b>
Élaborer et présenter une solution législative qui permettrait de régler à long terme la question du partage des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves	Dépôt et adoption d'un projet de loi	Septembre 2007

<b>Priorité : Abrogation de l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne</b>		<b>Type de priorité : Nouvelle</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Échéancier</b>
Abroger l'article 67 de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	Dépôt et adoption d'un projet de loi	Décembre 2007

<b>Priorité : Avancement des négociations sur les revendications</b>		<b>Type de priorité : Permanente</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Échéancier</b>
Atteindre les principales étapes et les résultats prévus dans les plans de négociation conjoints (revendications territoriales et autonomie gouvernementale)	Pleine participation des Premières nations et des gouvernements fédéral et provinciaux aux négociations	2007–2008
	Conclusion et ratification d'ententes provisoires et définitives	2007–2008

<b>Priorité : Développement économique</b>		<b>Type de priorité : Nouvelle</b>
<b>Plans et résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Échéancier</b>
Accroître la participation des Autochtones à l'économie; générer des emplois; augmenter le nombre de marchés fédéraux octroyés aux entreprises autochtones afin d'accroître les revenus d'affaires	Variation du taux de participation à la main-d'œuvre autochtone et du taux d'emploi	2007–2010
	Valeur totale des marchés accordés à des entreprises autochtones par le secteur privé	
	Nombre de projets de développement économique et de création d'emplois entrepris en partenariat	
	Nombre d'Autochtones ayant reçu une formation et obtenu un emploi	
	Nombre de possibilités d'affaires créées pour les Autochtones	

<b>Priorité : Projet gazier du Mackenzie</b>		<b>Type de priorité : Permanente</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Échéancier</b>
Aller de l'avant avec le projet gazier du Mackenzie	Progrès dans le dossier, notamment dans les processus de réglementation et d'approbation (permis, concessions, etc.) conditionnels à la construction	2007–2008
	Nouvelles données scientifiques qui faciliteront l'obtention des approbations réglementaires requises pour poursuivre le projet	2007–2008
	Progrès dans le règlement des revendications et dans la représentation des intérêts des Autochtones grâce à la médiation et à la négociation	2007–2008

<b>Priorité : Année polaire internationale</b>		<b>Type de priorité : Nouvelle</b>
<b>Plan et résultat attendu</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Échéancier</b>
Diriger la participation du Canada à l'Année polaire internationale	Participation des résidents du Nord, des Autochtones, des jeunes et des collectivités nordiques aux activités organisées dans le cadre de l'Année polaire internationale	2007–2008
	Nouvelles connaissances et données scientifiques	2007–2010

## Priorités de gestion

Durant l'exercice financier de 2007–2008, il sera prioritaire d'améliorer la gestion et l'administration stratégiques à l'échelle du Ministère. AINC continuera de faire comprendre aux employés la relation fonctionnelle qui existe entre les éléments suivants :

- les cycles et les processus de planification et de déclaration;
- la répartition des ressources humaines et financières;
- les cadres de gestion de l'information et des systèmes;
- la mesure continue du rendement.

Plus précisément, AINC optimisera sa gestion financière en créant des postes de dirigeant principal des finances et de chef de direction chargé de la vérification et de l'évaluation. Ces nouvelles fonctions permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- normaliser les processus, relever les liens d'interdépendance et définir les responsabilités financières;
- baser les vérifications et les évaluations menées au Ministère sur des critères stratégiques et resserrer le processus de supervision;
- intégrer la planification des ressources humaines à la planification des activités;
- établir des relations de travail plus efficaces avec les organismes centraux, en particulier avec le Bureau du contrôleur général.

Pour assurer une gestion efficace des ressources, il faut avoir la capacité (c'est-à-dire les structures, les outils et les ressources) de prendre de bonnes décisions en se fondant sur les valeurs, la qualité et les coûts. Le Ministère s'est engagé à mettre en place des processus cohérents, adaptés aux besoins des intervenants, et à tirer parti de l'information dont il dispose pour gérer ses ressources et ses relations selon une approche novatrice qui assure la rentabilisation des fonds publics.

Priorité : Amélioration de la gestion		Type de priorité : Nouvelle
Plans et résultats attendus	Indicateurs	Échéancier
Établir des cadres de gestion financière et des processus de suivi	Intégration de la fonction de dirigeant principal des finances	2007–2008
	Adoption d'un système financier intégré	
Homogénéiser les données financières	Mise en service de l'entrepôt des données d'entreprise	
	Pourcentage de rapports produits par les bénéficiaires en 2007–2008 qui sont accessibles en ligne	
Baser les vérifications et les évaluations menées au Ministère sur des critères stratégiques et resserrer le processus de supervision	Pourcentage de changements apportés aux priorités, programmes et politiques du gouvernement (notamment ceux présentant un risque élevé) qui feront l'objet d'une vérification et d'une évaluation	
	Majoration de la cote de rendement obtenue par AINC pour ses fonctions de vérification et d'évaluation par rapport au Cadre de gestion et de responsabilisation	
Mettre en place le système de paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit	Pourcentage de réduction du nombre de projets de collecte de données demandés aux Premières nations	
	Pourcentage des utilisateurs du nouveau système de paiements de transfert qui ont reçu une formation	
Intégrer la planification des ressources humaines à la planification des activités	Élaboration de la stratégie	
Établir des processus de gestion et de déclaration axés sur les résultats	Adoption de la politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats	
	Élaboration d'un cadre de mesure du rendement	

Comme on l'a fait remarquer précédemment, les priorités des programmes ne couvrent pas toutes les activités que le Ministère entreprend dans la poursuite des résultats stratégiques. Une bonne part de ce travail repose sur une stratégie à plus long terme et peut exiger que des modifications soient apportées aux politiques, aux programmes et aux processus de financement. Les priorités à court et à moyen terme expliquées plus tôt sont des conditions préalables à des changements à plus long terme et à l'amélioration de la qualité de vie. En effet, elles se rapportent à des besoins essentiels et permettent d'accroître les moyens d'action, d'ouvrir la voie à de nouvelles perspectives et de rétablir l'imputabilité. Autrement dit, elles ont pour but d'éliminer les obstacles au changement qui perdurent depuis longtemps et permettent, par conséquent, d'établir les conditions propices à une saine gouvernance, à une gestion efficace et à une plus grande autosuffisance des collectivités autochtones.

Le tableau suivant fait le lien entre les résultats stratégiques, les activités de programme et les priorités du Ministère.

## Activités de programme par résultat stratégique

	Résultats attendus	Dépenses prévues (en millions de dollars)			Priorité visée
		2007– 2008	2008– 2009	2009– 2010	
<b>Résultat stratégique : Le gouvernement</b>					
Gouvernance et institutions gouvernementales	Renforcer la gouvernance et les capacités des Inuit et des Premières nations au moyen de lois, de politiques et de programmes	652,6	644,7	648,6	Avancement des négociations sur les revendications
Relations de coopération	Instaurer les conditions propices à la croissance socioéconomique et culturelle des collectivités	240,8	202,0	194,8	
Règlements des revendications	Procéder au règlement des revendications territoriales spéciales, particulières et globales	523,3	152,9	143,1	Avancement des négociations sur les revendications
Gouvernance du Nord	Mettre en place des structures de gouvernance et des institutions publiques efficaces	10,3	10,3	10,3	
<b>Résultat stratégique : Les gens</b>					
Gestion des affaires des particuliers	Assurer, au nom du gouvernement fédéral, une administration efficace de la liste des membres, de l'inscription des Premières nations, de l'argent des Indiens et des annuités prévues dans les traités	24,7	21,1	21,1	Loi sur le partage des biens immobiliers matrimoniaux
Éducation	Mettre en place des politiques et des programmes d'éducation qui permettront d'améliorer le rendement scolaire des élèves des Premières nations	1 670,4	1 723,0	1 763,5	Services à l'enfance et à la famille
Développement social	Améliorer la sécurité et le bien-être des membres des Premières nations et de leurs familles	1 400,8	1 451,4	1 486,6	Services à l'enfance et à la famille
Communautés nordiques saines	Améliorer la santé et le bien-être des collectivités du Nord	140,2	140,5	103,6	Année polaire internationale
<b>Résultat stratégique : Les terres</b>					
Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources	Définir clairement les droits fonciers et procéder à l'ajout de terres aux réserves	9,7	5,7	5,7	Avancement des négociations sur les revendications
Administration fédérale responsable	Adopter de saines pratiques de gestion pour assurer la santé et la sécurité des Premières nations et préserver l'environnement	49,0	43,0	41,8	Développement économique
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	Permettre aux Premières nations d'exercer un pouvoir sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement	36,0	35,7	35,7	Développement économique
Terres et ressources du Nord	Assurer le développement durable grâce à une gestion responsable de l'environnement	188,4	169,7	154,8	Développement économique Projet gazier du Mackenzie

	Résultats attendus	Dépenses prévues (en millions de dollars)			Priorité visée
		2007–2008	2008–2009	2009–2010	
<b>Résultat stratégique : L'économie</b>					
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones et Développement économique	Générer des emplois et des débouchés économiques pour les Autochtones, stimuler le développement économique au sein des collectivités et favoriser la création et l'essor des entreprises autochtones	175,5	177,6	176,9	Développement économique Projet gazier du Mackenzie
Infrastructure communautaire	Aménager et entretenir de façon efficace et opportune l'infrastructure communautaire	1 265,6	1 068,5	1 074,8	Services à l'enfance et à la famille Qualité de l'eau potable Logement
Économie du Nord	Élargir l'assise économique des trois territoires	26,9	23,4	2,1	Développement économique Projet gazier du Mackenzie
<b>Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral</b>					
Relations de coopération	Améliorer les conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain	35,8	8,6	8,6	Éducation Développement économique

## Total des ressources financières et humaines prévues

Affaires indiennes et du Nord Canada	2007–2008	2008–2009	2009–2010
<b>Ressources financières</b> (en millions de dollars)*	6 764,3	6 154,0	6 161,7
<b>Ressources humaines</b> (en équivalents temps plein)	4 389,5	4 260,7	4 174,2

\* Incluent les fonds prévus dans le budget de 2006 pour financer des dossiers prioritaires, comme l'éducation, la situation des femmes, des enfants et des familles, l'approvisionnement en eau et le logement, dossiers qui n'ont pas encore été attribués à une mesure ou à une activité de programme en particulier et qui comprennent des fonds pour d'autres ministères du gouvernement (314,5 millions de dollars en 2007–2008; 275,9 millions de dollars en 2008–2009; 289,6 millions de dollars en 2009–2010).

La diminution des dépenses prévues entre 2007–2008 et 2009–2010 est en grande partie attribuable à une baisse des besoins de trésorerie prévus pour la négociation, le règlement et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales particulières et globales et à des réductions entraînées par la temporisation des fonds alloués à des programmes précis (par exemple, les fonds prévus dans le budget de 2005 pour le logement des Premières nations et l'infrastructure connexe et les fonds prévus dans le budget de 2003 pour la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations); toutefois, ces réductions sont rééquilibrées par l'octroi d'un financement additionnel versé dans le but de satisfaire la demande de programmes et de services courants destinés aux Indiens et aux Inuit.

## Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires a la responsabilité de :

- suivre l'évolution des connaissances sur les régions polaires et en faire la promotion et la diffusion;
- sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada;
- rehausser le profil international du Canada en tant que nation circumpolaire;
- fournir au gouvernement une orientation stratégique.

Créée en 1991 pour diriger la recherche polaire au Canada, la Commission est un organisme indépendant assujéti à la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*. C'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui s'occupe de présenter au Parlement un compte rendu des activités de la Commission.

La Commission a comme objectif stratégique de permettre au Canada d'approfondir ses connaissances sur les régions polaires.

### Ressources financières et humaines

Commission canadienne des affaires polaires	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières</b> (en millions de dollars)	1,0	1,0	1,0
<b>Ressources humaines</b> (en équivalents temps plein)	5	5	5



## Deuxième section • Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Dans cette deuxième section, on explique chacune des 17 activités de programme abordées dans l'Architecture des activités de programme du Ministère (page 4). On y donne des renseignements détaillés sur chaque activité et, s'il y a lieu, de l'information supplémentaire sur les principaux programmes ou services qui s'y rattachent.

### Résultat stratégique : Le gouvernement

Les activités qui s'inscrivent sous ce résultat stratégique visent à appuyer le perfectionnement des compétences en matière de gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles, l'établissement de relations de collaboration et le règlement des revendications territoriales afin de favoriser l'autosuffisance des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel d'établir une relation de confiance et de bons rapports d'imputabilité entre les Inuit, les Premières nations et leurs gouvernements. Dans le Nord, le transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux, l'évolution des structures de gouvernance autochtone et la gestion des responsabilités courantes créent un environnement de travail complexe. Il importe donc de parvenir à un juste équilibre entre ces différents facteurs pour pouvoir progresser dans la réalisation de cet objectif.

Résultat stratégique : Le gouvernement			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	1 350,4	949,9	936,5
Ressources attribuées*	76,5	60,0	60,3
<b>Total</b>	<b>1 426,9</b>	<b>1 009,9</b>	<b>996,9</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	536,4	506,6	505,6
Ressources attribuées*	589,9	459,9	451,3
<b>Total</b>	<b>1 126,3</b>	<b>966,5</b>	<b>956,9</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

Les données ci-dessus incluent les ressources allouées à la Gouvernance du Nord; par contre, toutes les activités menées dans le cadre du Programme des affaires du Nord sont décrites sous une même rubrique, intitulée « Le Nord ».

## Le modèle logique du GOUVERNEMENT

**Résultat stratégique :**  
Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de collaboration pour les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord



## Activité de programme : Gouvernance et institutions gouvernementales

Les collectivités inuites et des Premières nations cheminent à leur rythme vers l'autonomie gouvernementale. Le Ministère s'assure de répondre à leurs besoins diversifiés en instaurant des stratégies qui les aident à créer des gouvernements forts, efficaces et viables, à différents stades d'évolution.

Cette activité de programme vise quatre grands objectifs. D'abord, le Ministère veut habiliter les Inuit et les Premières nations à établir et à gérer efficacement leurs structures de gouvernance, notamment en élaborant des processus et des outils qui leur permettraient de renforcer leur capacité à se gouverner. Le deuxième objectif qu'il s'est fixé est d'assurer que les ententes de transfert financier tiennent compte des capacités des Inuit et des Premières nations. Le troisième porte sur la participation active des Inuit et des Premières nations à l'économie canadienne. Enfin, comme dernier objectif, le Ministère compte proposer une mesure législative et entreprendre une réforme de la réglementation.

Activité de programme : Gouvernance et institutions gouvernementales			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	617,8	606,3	609,3
Ressources attribuées*	34,8	38,4	39,3
<b>Total</b>	<b>652,6</b>	<b>644,7</b>	<b>648,6</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	56,3	56,3	56,3
Ressources attribuées*	270,7	297,7	297,8
<b>Total</b>	<b>327,0</b>	<b>354,0</b>	<b>354,1</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Continuer de respecter les obligations juridiques et les exigences décrites dans les lois, les règlements et les contrats	Nombre d'appels réglés; nombre de règlements administratifs ayant fait l'objet d'une révision; nombre de Premières nations ayant élaboré leur propre régime électoral; nombre de séances de formation ayant porté sur les élections et les règlements administratifs
Élaborer et mettre en œuvre des outils pour évaluer la capacité des collectivités de se gouverner	Élaboration d'un outil d'évaluation des capacités de gouvernance; nombre de collectivités évaluées au moyen de cet outil
Améliorer les capacités des gouvernements inuits et des Premières nations	Nombre de projets menés dans le but de renforcer les capacités fondamentales en matière de gouvernance, comme une méthode de calcul des coûts ou une base de données sur les réalisations d'AINC et sur d'autres projets de gouvernance ayant reçu du financement
Négocier et mettre en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale afin de donner aux Premières nations les moyens de régler elles-mêmes les affaires internes	Conclusion de négociations
Créer des institutions inuites et des Premières nations (notamment une qui favoriserait le renforcement des capacités de gouvernance)	Mise en œuvre réussie du Centre national de gouvernance des Premières nations et des quatre institutions créées en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations</i>
Définir des normes d'attestation financière	Élaboration et diffusion des normes; nombre de collectivités qui mettent ces normes en application
Investir dans le perfectionnement des compétences en gestion financière	Nombre de collectivités à qui ces investissements ont profité (p. ex., les collectivités qui ont réussi à parfaire leurs aptitudes en gestion financière)

## Activité de programme : Relations de coopération

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements et les institutions inuits et des Premières nations travaillent à établir les bases d'une bonne relation de collaboration : ils négocient et mettent en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale; ils procèdent à des consultations et collaborent à l'élaboration des politiques; ils étudient conjointement les questions entourant les traités historiques; ils mettent en place les processus et les outils qui leur permettront de définir ensemble leurs priorités d'action.

Les négociations et les ententes contribuent à créer les conditions propices à la croissance socioéconomique et culturelle des collectivités. De fait, les négociations mènent à l'acquiescement des obligations constitutionnelles et des obligations légales contenues dans les traités historiques; elles favorisent le respect mutuel et la réconciliation, encouragent la formation de partenariats et la création de plans d'action collective et limitent les conflits. Les ententes, quant à elles, procurent aux Inuit et aux Premières nations les outils dont ils ont besoin pour préserver leurs cultures et améliorer leur bien-être social et économique.

Pour la prochaine période de planification, le Ministère s'est engagé à élaborer un processus fédéral de consultation et d'accommodement qui servirait de complément aux processus utilisés actuellement pour régler la question des droits ancestraux et les revendications des Autochtones.

Activité de programme : Relations de coopération			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	227,0	190,0	183,0
Ressources attribuées*	13,8	12,1	11,9
<b>Total</b>	<b>240,8</b>	<b>202,0</b>	<b>194,8</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	433,9	404,1	403,1
Ressources attribuées*	101,9	93,6	89,8
<b>Total</b>	<b>535,8</b>	<b>497,7</b>	<b>492,9</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Définir avec plus de certitude les droits sur les terres et les ressources	Règlement des revendications territoriales
Créer des gouvernements inuits et des Premières nations qui rendent des comptes à leurs citoyens	Nombre de gouvernements inuits et des Premières nations exerçant leurs pouvoirs en vertu d'une entente sur l'autonomie gouvernementale
S'acquiescer des obligations légales historiques toujours en suspens	Règlement des revendications territoriales particulières
Cerner, préciser et résoudre les questions stratégiques qui permettraient d'accélérer les négociations	Élaboration de nouvelles politiques, lignes directrices et mesures; soutien constant fourni aux négociateurs
Assurer la productivité des négociations sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale	Atteinte des principales étapes et des résultats prévus dans les plans de négociation conjoints
Mettre en œuvre les ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale	Respect des plans de mise en œuvre
Donner suite aux priorités convenues dans le plan d'action pour les Inuit	Production d'un rapport d'étape annuel
Mettre en place un plan et une stratégie pluriannuels pour la recherche sur les Inuit	Approbation du plan de recherche
Rendre entièrement fonctionnel le Secrétariat aux relations avec les Inuit	Meilleure connaissance du rôle du Secrétariat aux relations avec les Inuit; intégration de la perspective inuite dans les activités ministérielles, lorsque approprié
Élaborer un processus fédéral de consultation et d'accommodement	Élaboration d'un cadre stratégique et de lignes directrices à l'appui du processus fédéral de consultation et d'accommodement

## Activité de programme : Règlements des revendications

Cette activité porte sur le règlement des revendications territoriales spéciales, particulières et globales. La négociation et la mise en œuvre des ententes sur les revendications entraînent le versement d'un règlement monétaire, qui contribue indirectement à améliorer les conditions socioéconomiques et les pratiques de gouvernance.

Activité de programme : Règlements des revendications			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	495,9	143,9	134,5
Ressources attribuées*	27,3	9,0	8,5
Total	523,3	152,9	143,1
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	—	—	—
Ressources attribuées*	212,9	63,8	58,9
Total	212,9	63,8	58,9
<i>Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.</i>			
<i>* Voir l'encadré, page 5</i>			

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Conclure des règlements	Conclusion d'ententes; versement des paiements à la date prévue; amélioration des conditions socioéconomiques dans les collectivités signataires d'une entente

## Résultat stratégique : Les gens

Les Inuit et les Premières nations comptent parmi les groupes les plus défavorisés du Canada. Les activités qui s'intègrent à ce résultat stratégique se concentrent tout particulièrement sur les Autochtones vivant dans les réserves et sur la prestation de services qui s'apparentent, en quantité et en qualité, à ceux dont jouissent les autres Canadiens. L'efficacité de ce résultat stratégique se mesure en fonction des principaux indicateurs socioéconomiques.

Ensemble, ces activités créent une gamme complète de services essentiels auxquels une personne a accès tout au long de sa vie. La gestion des affaires individuelles constitue un service de base : elle comprend notamment l'inscription des personnes admissibles au statut d'Indien, l'administration des successions et l'acquittement des obligations découlant des lois et des traités.

Les services d'éducation favorisent le renforcement de l'autonomie tandis que les services sociaux assurent la satisfaction des besoins essentiels. Des personnes en santé forment des familles et des collectivités saines, stables et sécuritaires.

Ce résultat stratégique permet aussi aux Inuit et aux Premières nations d'exercer un pouvoir sur les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence directe sur leur bien-être et le bien-être de leurs familles.

Résultat stratégique : Les gens			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	3 062,5	3 139,8	3 170,2
Ressources attribuées*	173,7	196,2	204,5
<b>Total</b>	<b>3 236,1</b>	<b>3 336,0</b>	<b>3 374,8</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	275,3	271,3	270,3
Ressources attribuées*	1 352,2	1 522,3	1 549,4
<b>Total</b>	<b>1 627,5</b>	<b>1 793,6</b>	<b>1 819,7</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

Les données ci-dessus incluent les ressources allouées aux Communautés nordiques saines; par contre, toutes les activités menées dans le cadre du Programme des affaires du Nord sont décrites sous une même rubrique, intitulée « Le Nord ».

## Le modèle logique des GENS

**Résultat stratégique :**  
**Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord**

### Activités de programme

#### Gestion des affaires des particuliers

- Sous-activités**
- Inscription et appartenance
  - Gestion des fonds des Indiens
  - Gestion des successions
  - Annuités de traités
  - Perfectionnement professionnel et institutionnel

#### Éducation

- Sous-activités**
- Éducation élémentaire et secondaire
  - Éducation spéciale
  - Éducation postsecondaire
  - Centres éducatifs et culturels

#### Développement social

- Sous-activités**
- Aide au revenu
  - Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations
  - Aide à la vie autonome
  - Prévention de la violence familiale
  - Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants
  - Ententes fédérales-provinciales

#### Résultats immédiats

- Une gestion efficace par le gouvernement fédéral des obligations découlant des lois et des traités ainsi que des politiques et des programmes sociaux et éducatifs
  - Le renforcement des capacités
- 1) La gestion des affaires individuelles par les Premières nations
  - 2) La formation de partenariats régionaux en éducation

#### Résultats intermédiaires

- Une plus grande collaboration et concertation entre les secteurs et les administrations pour s'assurer que les programmes sociaux résultent en une contribution aux autres secteurs de l'économie et pour appuyer les systèmes d'éducation gérés par les Premières nations
- Le renforcement de la capacité (fonctionnelle et financière) des Premières nations de gérer les affaires individuelles et les programmes sociaux et éducatifs

#### Résultats finaux

- Une importante hausse du niveau de scolarité et du taux d'emploi des Autochtones
- Des services sociaux d'une qualité comparable à ceux dont jouissent les autres Canadiens

## Activité de programme : Gestion des affaires des particuliers

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi sur les Indiens*, est responsable de maintenir à jour le Registre des Indiens, de faire les nouvelles inscriptions et de délivrer les certificats de statut d'Indien. Il s'occupe également de garder à jour la liste des bandes, de gérer les fonds en fiducie, d'administrer les successions et de verser les annuités et les allocations découlant des traités.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère a l'intention de donner aux Premières nations les moyens de gérer les affaires des particuliers, comme les successions.

Activité de programme : Gestion des affaires des particuliers			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	23,4	19,8	19,8
Ressources attribuées*	1,3	1,3	1,3
<b>Total</b>	<b>24,7</b>	<b>21,1</b>	<b>21,1</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	73,8	73,8	73,8
Ressources attribuées*	10,5	9,8	9,7
<b>Total</b>	<b>84,3</b>	<b>83,6</b>	<b>83,5</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Appuyer et administrer efficacement les fonctions liées à l'inscription, à la gestion de la liste des membres et à l'élaboration de règles sur l'appartenance	Nombre de règles sur l'appartenance qui ont été proposées, étudiées et traitées; nombre de règles examinées et approuvées par le ministre; augmentation du nombre d'administrateurs du Registre des Indiens au sein des Premières nations; nombre d'administrateurs du Registre des Indiens ayant obtenu de nouveaux pouvoirs par délégation
Mettre en œuvre la politique sur la création d'une nouvelle bande	Nombre de décisions rendues ou de recommandations formulées au sujet de la création de nouvelles bandes (nouveau dossier ou dossier en attente); visibilité accrue de la politique et des procédures au sein des Premières nations
Confier aux Premières nations l'administration des successions, l'exécution des dernières volontés du défunt et la gestion des affaires des personnes mineures ou des adultes inaptes sur le plan intellectuel	Nombre de dossiers de successions administrés du début à la fin; nombre de membres des Premières nations exerçant le rôle d'administrateur ou d'exécuteur testamentaire; pourcentage d'administrateurs et d'exécuteurs des Premières nations qui se conforment aux politiques par rapport à celui des administrateurs et des exécuteurs fédéraux; modernisation du programme de formation et des outils de travail destinés aux administrateurs d'AINC et des Premières nations
Administrer de façon efficace l'argent des Indiens (les capitaux, les recettes et les comptes personnels)	Valeur des dépôts effectués dans le Trésor public et total des décaissements ou des dépenses financés à même les capitaux, les recettes et les comptes personnels
Effectuer le versement des annuités et des allocations selon ce qui est prévu dans les traités	Nombre d'activités organisées pour souligner la remise des paiements; nombre de bénéficiaires ayant reçu des annuités; somme totale versée sous forme d'annuités

## Activité de programme : Éducation

L'éducation est essentielle pour permettre aux membres et aux collectivités inuits et des Premières nations de réaliser leur plein potentiel et de jouir d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens. La présente activité de programme vient appuyer une hausse du niveau de scolarité et l'amélioration du savoir-faire par les moyens suivants :

- favoriser l'intégration des réalités culturelles dans les programmes et les services d'éducation primaire et secondaire, y compris dans les services d'éducation spécialisée;
- donner aux jeunes inuits et des Premières nations la chance d'améliorer leurs compétences professionnelles et d'acquérir une expérience de travail;
- fournir un soutien financier aux Inuit et aux Indiens inscrits afin de les inciter à poursuivre des études postsecondaires;
- encourager les activités et les programmes pédagogiques qui visent à préserver et à promouvoir les langues et les cultures autochtones.

Activité de programme : Éducation			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	1 579,4	1 619,9	1 656,0
Ressources attribuées*	91,0	103,1	107,4
<b>Total</b>	<b>1 670,4</b>	<b>1 723,0</b>	<b>1 763,5</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	155,5	155,5	155,5
Ressources attribuées*	708,8	799,4	813,9
<b>Total</b>	<b>864,3</b>	<b>954,9</b>	<b>969,4</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Mettre en place des politiques et des programmes d'éducation qui visent à rehausser le niveau de scolarité des élèves des Premières nations et à parfaire leurs compétences, ouvrant ainsi la voie à d'intéressantes perspectives économiques	<p><b>Enseignement primaire et secondaire</b> Population d'âge scolaire; taux de participation; taux de diplômés; taux de décrochage; nombre d'inscriptions; taux de réussite scolaire selon le diplôme, le certificat ou l'attestation; âge des diplômés; taux de sorties (sans diplôme)</p> <p><b>Éducation spéciale</b> Pourcentage d'élèves ayant des besoins spéciaux à coût élevé pour lesquels on a dressé un plan d'enseignement individualisé; nombre d'écoles ayant adopté une politique sur l'éducation spécialisée</p> <p><b>Enseignement postsecondaire</b> Taux de diplômés</p>
Former des partenariats régionaux en éducation afin d'améliorer le rendement scolaire des élèves autochtones, dans les réserves et hors réserve	Nombre d'ententes de partenariat régional conclues entre les Autochtones, les gouvernements provinciaux ou territoriaux, AINC et d'autres parties intéressées

## Activité de programme : Développement social

La présente activité s'intéresse à la sécurité et au bien-être des membres des Premières nations et de leurs familles; elle vise la prestation de services sociaux dans les réserves pour satisfaire les besoins essentiels (comme l'alimentation, les vêtements et le logement), pour venir en aide aux enfants et aux familles, pour offrir une aide non médicale aux personnes ayant une déficience fonctionnelle et pour prévenir la violence familiale. Les services sociaux offerts aux Premières nations doivent se conformer, dans une mesure raisonnable, aux normes et aux exigences des programmes provinciaux et territoriaux.

Activité de programme : Développement social			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	1 324,4	1 364,7	1 396,0
Ressources attribuées*	76,5	86,8	90,5
Total	1 400,8	1 451,4	1 486,6
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	24,0	24,0	24,0
Ressources attribuées*	595,3	673,4	685,9
Total	619,3	697,4	709,9

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5*

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
<p><b>Aide au revenu</b> Répondre aux besoins essentiels et aux besoins particuliers des membres des Premières nations et de leurs familles</p>	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide au revenu; nombre de projets d'emploi et de formation entrepris dans le cadre du Programme d'aide au revenu
<p><b>Services à l'enfance et à la famille</b> Offrir aux enfants et aux familles en détresse des services de soutien de qualité, notamment des services de prévention et de protection</p>	Nombre d'enfants recevant des soins hors du foyer familial; nombre d'enfants et de jeunes considérés comme à risque qui participent à un programme de valorisation de la famille ou qui reçoivent des services à titre préventif
<p><b>Développement de la petite enfance</b> Coordonner et regrouper les services de développement de la petite enfance pour en améliorer la qualité et la flexibilité, pour faciliter l'imputabilité et pour libérer les Inuit et les Premières nations de certaines obligations en matière de déclaration</p>	Nombre de collectivités ayant choisi de coordonner ou de regrouper leurs programmes de développement de la petite enfance
<p><b>Aide à la vie autonome</b> Permettre aux personnes ayant des besoins particuliers de recevoir une aide pour réaliser leurs activités quotidiennes à domicile et dans les établissements, que ce soit dans les réserves ou hors réserve</p>	Nombre de personnes ayant reçu des services d'aide à la vie autonome, selon le type de soins reçus (à domicile, en établissement ou en milieu familial); nombre et pourcentage de jours pendant lesquels elles ont eu droit à des services d'aide à la vie autonome, selon le type de soins reçus
<p><b>Prévention de la violence familiale</b> Fournir des services de prévention de la violence familiale et aider les personnes et les familles en danger à trouver refuge</p>	Nombre de personnes qui consultent des spécialistes pour des problèmes de violence familiale; nombre et type d'activités menées dans le but de prévenir la violence familiale; nombre d'enfants et de familles visés par les activités de prévention de la violence familiale



## Résultat stratégique : Les terres

Initialement, le gouvernement fédéral avait presque tous les pouvoirs sur les terres, les ressources et l'environnement dans les réserves ainsi que sur les revenus tirés de ces ressources (argent des Indiens). Conscient que les membres et les collectivités des Premières nations aspirent à exercer un plus grand pouvoir sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement et à influencer les décisions les concernant, le Ministère concentre ses efforts à :

- mettre en place l'infrastructure et les capacités essentielles à la gouvernance des Premières nations;
- donner aux Premières nations l'occasion d'exercer une influence et un rôle plus directs sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement;
- favoriser le développement économique, améliorer les conditions socioéconomiques et environnementales et habiliter les Premières nations à assurer une saine gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement.

Résultat stratégique : Les terres			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	267,7	238,9	223,6
Ressources attribuées*	15,5	15,2	14,5
<b>Total</b>	<b>283,1</b>	<b>254,1</b>	<b>238,1</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	520,2	505,9	432,4
Ressources attribuées*	120,2	118,0	109,8
<b>Total</b>	<b>640,4</b>	<b>623,9</b>	<b>542,2</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5*

Les données ci-dessus incluent les ressources allouées aux Terres et ressources du Nord; par contre, toutes les activités menées dans le cadre du Programme des affaires du Nord sont décrites sous une même rubrique, intitulée « Le Nord ».

## Le modèle logique des TERRES

**Résultat stratégique :**  
**Utilisation durable des terres et des ressources par les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord**

### Activités de programme

#### Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources

- Sous-activités**
- Ajouts aux réserves
  - Clarification du titre relatif aux réserves
  - Transferts des revendications territoriales globales

#### Administration fédérale responsable

- Sous-activités**
- Gestion des terres, des ressources et de l'environnement
  - Gestion du pétrole et du gaz
  - Gestion des fonds des bandes
  - Enregistrement des terres
  - Assainissement des sites contaminés
  - Mise à jour et élaboration de mesures législatives et réglementaires

#### Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

- Sous-activités**
- Mise à jour et élaboration de mesures législatives et réglementaires
  - Mise en œuvre d'initiatives sectorielles d'autonomie gouvernementale
  - Perfectionnement professionnel et institutionnel

#### Résultats immédiats

- Une amélioration des infrastructures et des capacités
- Le resserrement des partenariats, l'amélioration des relations et la concertation des efforts
  - La résolution des questions foncières et un accès facilité aux terres et aux ressources
  - La conformité aux régimes établis
  - Le renforcement des compétences et des habiletés
  - La modernisation des lois, des règlements et des politiques

#### Résultats intermédiaires

- Des occasions pour les Premières nations d'exercer un rôle et des responsabilités plus directs sur leurs terres et leurs ressources
- La mise sur pied de stratégies visant à faciliter l'accès aux terres et aux ressources
  - L'instauration de conditions propices aux investissements
  - Une gestion responsable des terres de réserve
  - La possibilité de se soustraire à la Loi sur les Indiens et à la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
  - La gestion d'ententes sectorielles par les Premières nations

#### Résultats finaux

- Le développement économique
- L'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales
- Une saine gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des résultats immédiats; certains d'entre eux méritent d'être soulignés :

- assurer aux Premières nations un accès facilité aux terres et aux ressources en rendant plus efficace le processus d'ajout de terres aux réserves grâce à une meilleure planification, à la mise en place d'un système de suivi des transactions et à l'instauration de nouveaux outils à l'intention des Premières nations;
- parfaire les compétences en gestion foncière en menant des projets-pilotes dans le cadre du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et en apportant des améliorations au Programme de développement professionnel et institutionnel.

Étant donné le succès obtenu au chapitre des résultats immédiats, le Ministère a pu mettre le cap sur certains résultats intermédiaires. Voici quelques-unes de ses plus importantes réalisations :

- resserrer le cadre législatif et réglementaire applicable aux projets commerciaux et industriels menés dans les réserves grâce à l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*;
- promouvoir, au sein du gouvernement fédéral, une gestion responsable des terres de réserve en entreprenant des travaux d'assainissement des lieux contaminés;
- donner aux Premières nations la possibilité d'exercer leurs pouvoirs et leurs responsabilités en mettant en vigueur la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, en élaborant la Politique relative à la fiducie pour dépenses particulières et en les encourageant à se prévaloir des avantages de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*.

## Activité de programme : Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources

La certitude du titre et l'ajout de terres aux réserves permettent aux Premières nations de profiter des avantages économiques créés par un accès aux terres et aux ressources. En acquérant des terres grâce au règlement des revendications territoriales globales et au processus d'ajout de terres aux réserves, les Premières nations sont ainsi mieux équipées pour réaliser leurs objectifs et leurs aspirations économiques.

Au cours de la période visée par le présent rapport, cette activité de programme sera orientée vers l'amélioration du processus d'ajout de terres aux réserves afin de répondre aux besoins d'agrandir l'assise territoriale des collectivités et de permettre l'usage et le transfert des terres grâce au règlement des revendications.

Activité de programme : Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	9,2	5,4	5,4
Ressources attribuées*	0,5	0,3	0,3
Total	9,7	5,7	5,7
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	23,5	17,5	17,5
Ressources attribuées*	4,1	2,7	2,6
Total	27,6	20,2	20,1

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Mettre sur pied un processus efficace d'ajout de terres aux réserves afin de répondre, en temps voulu, aux besoins d'agrandir l'assise territoriale des collectivités	Le temps moyen nécessaire pour mener à bien le processus d'ajout de terres aux réserves (le temps total et le temps par catégorie)
Permettre l'accès aux terres et aux ressources en résolvant les questions foncières et en concluant des ententes sur le règlement des revendications territoriales	Nombre d'acres de terres transférées
Démontrer une diligence raisonnable en assurant le transfert de 45 terres de réserve, tel qu'il est prévu dans les ententes définitives conclues en Colombie-Britannique	Nombre de réserves prêtes au transfert en vertu des ententes définitives conclues en Colombie-Britannique

## Activité de programme : Administration fédérale responsable

En tant qu'administrateur responsable, le gouvernement fédéral s'emploie à gérer judicieusement les activités qui relèvent encore de sa compétence dans les réserves. Ainsi, il vise à assurer la santé et la sécurité des membres des Premières nations, à préserver l'intégrité environnementale des terres de réserve, à favoriser le développement économique à long terme, à contribuer à la gestion durable des ressources et à accomplir des activités de base, prévues sous le régime de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*.

À mesure que les Premières nations exercent plus de responsabilités sur les terres, les ressources et l'environnement, il deviendra primordial d'investir dans le renforcement de leurs institutions, dans le perfectionnement de leurs compétences et dans l'élargissement de leurs pouvoirs. Une évaluation constante du risque sera menée afin de cerner les secteurs où il faudra exceptionnellement investir pour améliorer la façon dont le gouvernement fédéral conduit ses activités dans les réserves. Une administration fédérale responsable pourrait appuyer, par exemple, la mise en œuvre de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations* et la modernisation proposée de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. Elle pourrait aussi soutenir le travail mené avec les autres ministères et organismes fédéraux afin d'aider les Premières nations à obtenir les autorisations et les compétences dont elles ont besoin pour conduire des évaluations environnementales, protéger l'environnement dans les réserves et moderniser le Registre des terres indiennes.

Activité de programme : Administration fédérale responsable			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	46,3	40,4	39,2
Ressources attribuées*	2,7	2,6	2,5
Total	49,0	43,0	41,8
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	113,6	113,6	114,1
Ressources attribuées*	20,8	20,0	19,3
Total	134,4	133,6	133,4
<small>Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.</small>			
<small>* Voir l'encadré, page 5</small>			

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Moderniser le Registre des terres indiennes	Nombre moyen de jours nécessaires pour inscrire une transaction au Registre des terres indiennes (nombre de jours total et nombre de jours par catégorie)
Réduire le nombre de sites contaminés	Pourcentage de réduction du passif éventuel associé aux lieux contaminés de catégorie 1 et de catégorie 2

Résultats attendus (suite)	Indicateurs de rendement (suite)
Gérer efficacement les ressources pétrolières et gazières des Indiens	Valeur des fonds recueillis par Pétrole et Gaz des Indiens du Canada pour le compte des Premières nations (total et taux de variation)
Mettre en œuvre la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i>	Nombre d'ententes triparties, de règlements et de baux conclus en vertu de la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i>
Mesurer les répercussions du changement climatique sur les collectivités autochtones et évaluer leur vulnérabilité au phénomène	Répercussions et sources de vulnérabilité relevées par chacune des collectivités; nombre de collectivités touchées
Assurer la mise en œuvre intégrale du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves	Nombre de Premières nations qui participent au Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves
Instaurer un cadre de mesure du rendement environnemental pour aider le Ministère à respecter ses engagements à l'égard de la Stratégie de gestion de l'environnement	Inventaire national de toutes les décharges et de tous les sites d'enfouissement des déchets; normes de service sur la gestion des déchets dans les réserves
Mettre en œuvre la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i> , à commencer par les deux premiers projets proposés	Appliquer le régime de réglementation au projet de la Première nation de Fort McKay et à celui de la Première nation de Fort William
Moderniser la <i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i> et son règlement, conformément aux pratiques et aux normes de l'industrie	Mise en place de lois et de règlements modernes

## Activité de programme : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

Le Ministère s'est engagé à établir des outils juridiques et des ententes intergouvernementales qui permettront aux Premières nations concernées d'exercer leur compétence sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement. La présente activité de programme vise principalement à proposer aux Premières nations qui le souhaitent des moyens de cheminer vers la conclusion d'une entente sur l'autonomie gouvernementale.

Activité de programme : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	34,1	33,6	33,6
Ressources attribuées*	2,0	2,1	2,2
Total	36,0	35,7	35,7
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	47,0	47,0	47,0
Ressources attribuées*	15,3	16,6	16,5
Total	62,3	63,6	63,5

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i>	Nombre de Premières nations visées par la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> ou en voie de l'être
Élargir la portée de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i>	Nombre de Premières nations visées par la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> ou en voie de l'être

## Résultat stratégique : L'économie

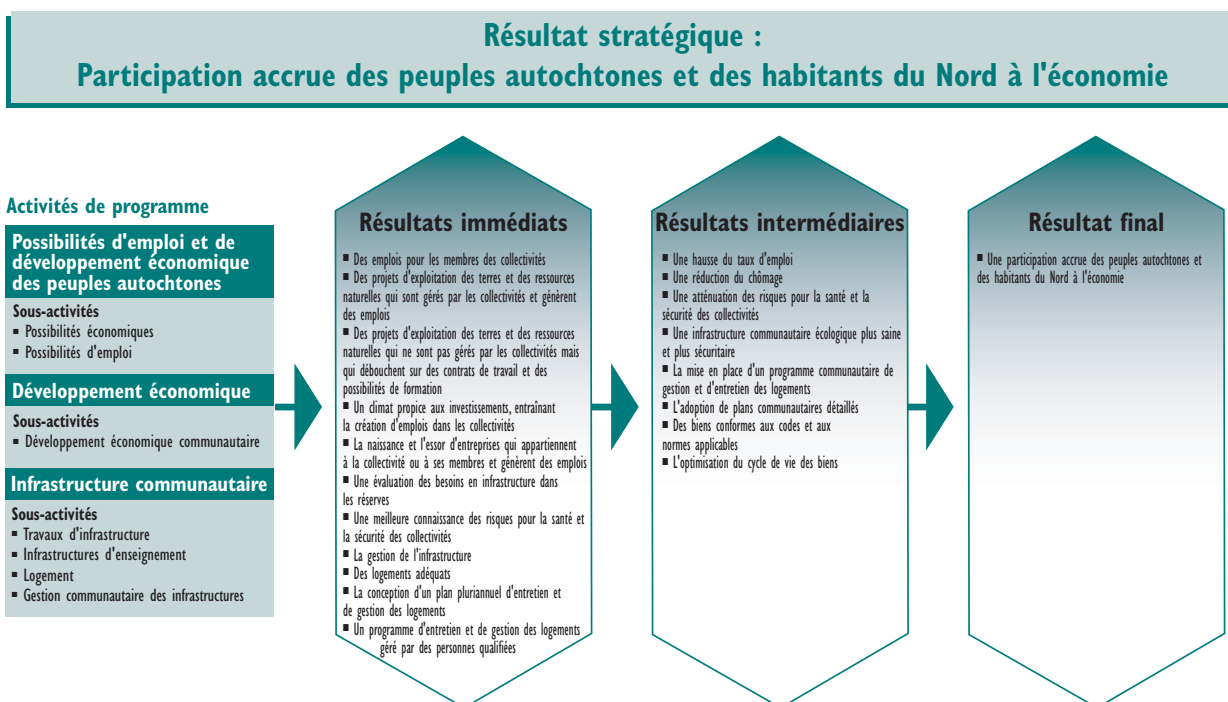
Le présent résultat stratégique mise sur l'instauration d'un climat propice aux investissements et aux affaires afin d'appuyer les membres, les collectivités et les entreprises inuits, des Premières nations et du Nord. Il vise aussi à établir les fondements économiques et communautaires nécessaires pour accroître la participation des Autochtones et des résidents du Nord à l'économie. Les revenus tirés de l'essor économique peuvent être redistribués dans le but d'améliorer la qualité de vie des collectivités membres, selon leurs besoins et leurs priorités. Enfin, le secteur public contribue également au développement économique en favorisant la participation des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord à l'économie, en multipliant les possibilités d'affaires et en appuyant l'infrastructure économique et le perfectionnement des capacités.

Résultat stratégique : L'économie			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	1 390,5	1 196,6	1 180,5
Ressources attribuées*	77,4	73,0	73,4
<b>Total</b>	<b>1 467,9</b>	<b>1 269,5</b>	<b>1 253,9</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	318,9	285,7	274,7
Ressources attribuées*	602,9	566,2	555,9
<b>Total</b>	<b>921,8</b>	<b>851,9</b>	<b>830,6</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

Les données ci-dessus incluent les ressources allouées à l'économie du Nord; par contre, toutes les activités menées dans le cadre du Programme des affaires du Nord sont décrites sous une même rubrique, intitulée « Le Nord ».

## Le modèle logique de L'ÉCONOMIE



## Activités de programme : Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones et Développement économique

Ces activités de programme visent à générer des emplois et des débouchés économiques pour les Autochtones et à favoriser l'octroi de marchés aux entreprises autochtones. En outre, elles appuient le développement économique des collectivités en offrant aux Premières nations un accès facilité aux terres et aux ressources et en encourageant la création et l'essor des entreprises autochtones.

La réalisation de ces deux activités de programme mène à l'atteinte de divers résultats immédiats, notamment la réalisation de nouveaux projets d'exploitation des terres et des ressources et la création d'emplois au sein des entreprises détenues ou lancées par la collectivité.

Activité de programme : Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones et Développement économique			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	168,6	169,9	169,2
Ressources attribuées*	6,9	7,7	7,8
Total	175,5	177,6	176,9
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	139,7	139,7	139,7
Ressources attribuées*	53,7	59,6	59,0
Total	193,4	199,3	198,7

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Générer des emplois et des contrats pour les Autochtones	Nombre de possibilités d'emplois dérivant des activités de développement économique, notamment la création d'entreprises autochtones; nombre de postes créés grâce à ces nouvelles possibilités; variation du taux d'emploi chez les Autochtones; valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones par le secteur privé
Générer des emplois grâce à l'exploitation des terres et des ressources	Nombre d'emplois créés dans le cadre de projets d'exploitation des terres et des ressources dirigés par les collectivités
Permettre aux collectivités de diriger des projets d'exploitation des terres et des ressources	Nombre d'ententes sur l'accès aux terres et aux ressources; nombre de négociations amorcées; nombre d'ententes négociées
<b>Développement commercial</b>	
Encourager la création et l'essor d'entreprises viables détenues et dirigées par les Autochtones	Nombre d'entreprises créées; nombre d'entreprises en expansion; autres leviers financiers; taux de survie des entreprises financées
Créer un réseau d'institutions financières autochtones (sociétés de financement autochtones et services d'accès aux capitaux)	Rendement des prêts accordés par les sociétés de financement autochtones; nombre d'entreprises autochtones recevant une aide des sociétés de financement autochtones ou des services d'accès aux capitaux

## Activité de programme : Infrastructure communautaire

La présente activité prévoit le versement de fonds pour l'acquisition, la construction, la gestion et l'entretien des logements et des installations communautaires (comme les bureaux administratifs, les routes, les ponts, les réseaux d'aqueduc et d'égouts) et couvre les dépenses associées aux services éducatifs (comme les écoles et les enseignants).

Elle vise aussi à financer les travaux d'assainissement des lieux contaminés dans les réserves.

Activité de programme : Infrastructure communautaire			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	1 196,5	1 004,6	1 009,4
Ressources attribuées*	69,1	63,9	65,5
<b>Total</b>	<b>1 265,6</b>	<b>1 068,5</b>	<b>1 074,8</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	159,4	126,4	126,4
Ressources attribuées*	537,8	495,7	495,9
<b>Total</b>	<b>697,2</b>	<b>622,1</b>	<b>622,3</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Aménager et entretenir de façon efficace et opportune l'infrastructure communautaire	Pourcentage d'augmentation du nombre d'installations conformes aux codes et aux normes  <b>Approvisionnement en eau</b> Pourcentage de Premières nations qui appliquent correctement les plans de gestion et d'entretien des réseaux d'aqueduc communautaires; état des réseaux communautaires et niveau de risques associés; pourcentage d'installations supervisées ou exploitées par un opérateur reconnu; pourcentage de collectivités visées par un avis d'ébullition de l'eau  <b>Traitement des eaux usées</b> Pourcentage de Premières nations qui appliquent correctement les plans de gestion et d'entretien des réseaux d'égouts communautaires; état des réseaux communautaires et niveau de risques associés; pourcentage des installations supervisées ou exploitées par un opérateur reconnu; nombre et pourcentage de collectivités dont les effluents d'eaux usées respectent les normes
Appliquer les Normes sur les surfaces dans les écoles	Pourcentage des écoles des Premières nations qui respectent ou dépassent le nombre d'inscriptions prescrit par les Normes sur les surfaces dans les écoles
Mettre en œuvre des plans de gestion et d'entretien des écoles dans les collectivités des Premières nations	Pourcentage de Premières nations qui appliquent correctement les plans de gestion et d'entretien des écoles
Améliorer la façon dont les Premières nations et AINC gèrent le Programme d'immobilisations et d'entretien	Pourcentage de logements raccordés à des installations d'aqueduc et d'égouts
Accroître le nombre de logements jugés adéquats dans les réserves	Pourcentage de logements jugés adéquats par les collectivités des Premières nations
Élaborer pour les infrastructures communautaires de nouvelles mesures favorisant l'économie d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable	Utilisation et élaboration de nouvelles techniques à haut rendement énergétique dans les collectivités

## Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

Le présent résultat stratégique permet d'améliorer les conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain en établissant des relations plus étroites avec les groupes et les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits, les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain, les gouvernements provinciaux et les municipalités. Il a aussi pour objectif d'aider les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à gagner de l'autonomie et à rendre des comptes aux membres qu'elles représentent.

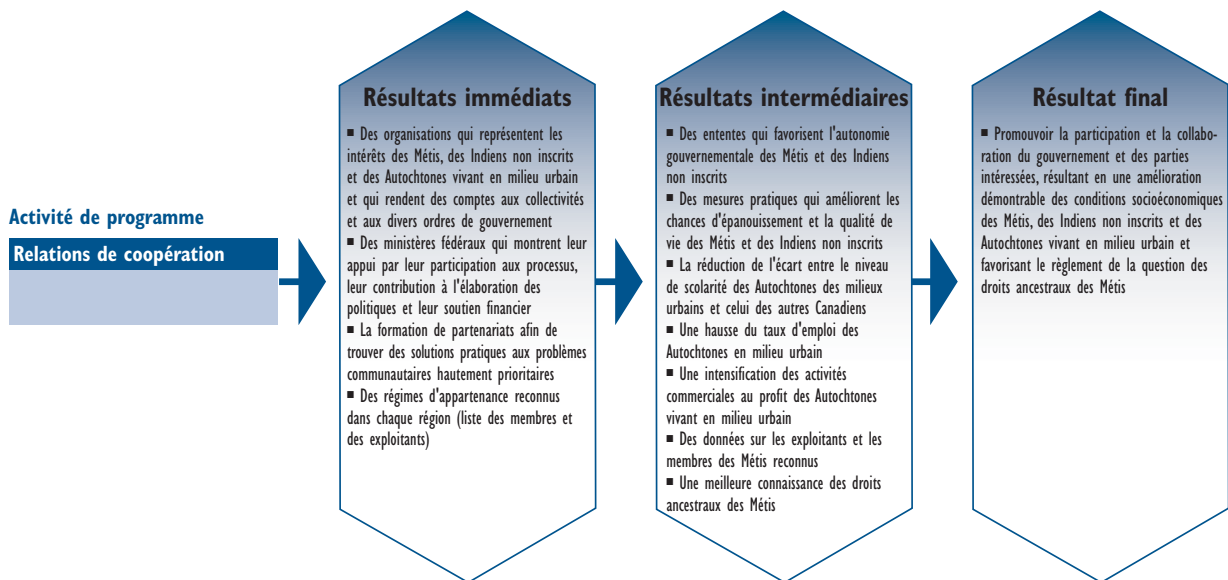
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral est responsable de mettre en œuvre la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. À ce titre, il coordonne, en partenariat avec d'autres intervenants et ministères fédéraux, les activités entreprises par le gouvernement fédéral pour répondre aux besoins des Autochtones de plus en plus nombreux dans les centres urbains.

Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	33,8	8,0	8,0
Ressources attribuées*	2,0	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>35,8</b>	<b>8,6</b>	<b>8,6</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	58,3	20,8	20,8
Ressources attribuées*	15,2	4,0	4,0
<b>Total</b>	<b>73,5</b>	<b>24,8</b>	<b>24,8</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.  
\* Voir l'encadré, page 5*

## Le modèle logique du BUREAU DE L'INTERLOCUTEUR FÉDÉRAL

Résultat stratégique : Promouvoir la participation et la collaboration du gouvernement et des parties intéressées, résultant en une amélioration démontrable des conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain et favorisant le règlement de la question des droits ancestraux des Métis





L'interlocuteur fédéral assume les responsabilités suivantes :

- il est l'intermédiaire entre le gouvernement fédéral, les Métis et les Indiens non inscrits, notamment dans les relations bilatérales avec le Ralliement national des Métis et le Congrès des peuples autochtones;
- il est le ministre responsable de défendre les intérêts du gouvernement fédéral dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale (processus tripartites) menées avec les organisations de Métis et d'Autochtones hors réserve dans le contexte de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale;
- il dirige, au nom du gouvernement du Canada, les activités menées dans le prolongement de l'arrêt *Powley*, rendu par la Cour suprême du Canada.

## Activité de programme : Relations de coopération

La présente activité de programme appuie l'édification de relations plus étroites et plus fructueuses entre les ministères et les gouvernements (à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale); le renforcement des relations de collaboration avec les organisations de Métis, d'Indiens non inscrits et d'Autochtones vivant hors réserve ou en milieu urbain dans le but d'optimiser la poursuite et l'atteinte des objectifs communs; la gestion préventive des questions stratégiques concernant les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain.

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Travailler en partenariat à trouver des solutions pratiques aux problèmes prioritaires des collectivités	Pourcentage de priorités prises en main par chacun des groupes de partenaires; nombre de problèmes prioritaires réglés par chacun des groupes de partenaires
Se doter d'organisations attentives aux besoins des collectivités et aptes à rendre des comptes aux membres qu'elles représentent	Pourcentage d'organisations auxquelles on a offert des services de perfectionnement des compétences
Obtenir l'appui des ministères fédéraux et provinciaux en sollicitant leur participation aux processus, leur contribution à l'élaboration des politiques ou leur soutien financier	Nombre de ministères engagés dans chacun des processus suivants : processus bilatéraux, processus tripartites, stratégies entreprises dans le prolongement de l'arrêt <i>Powley</i> et projets-pilotes menés dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain; montant total de l'aide (financière ou autre) reçue des autres ministères fédéraux pour appuyer les processus bilatéraux et tripartites, les mesures entreprises dans le prolongement de l'arrêt <i>Powley</i> et les projets-pilotes menés dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain
Faire connaître aux intervenants du milieu de l'éducation les bonnes stratégies d'amélioration du rendement	Nombre de stratégies examinées; nombre d'intervenants ayant pris connaissance des stratégies recommandées; pourcentage des stratégies utilisées par les intervenants
Encourager les provinces à participer à l'éducation des Autochtones	Hausse du financement versé par les autorités scolaires autochtones provinciales et modification de leurs pratiques et politiques

---

## Le Nord

Les résultats stratégiques traités précédemment abordaient les activités que le Ministère réalise dans le Nord afin de s'acquitter de son mandat lié aux affaires indiennes et inuites. Par contre, les responsabilités qui visent directement les affaires du Nord sont expliquées ci-après.

Les activités de programme décrites dans la présente section sont orientées vers un objectif à long terme bien précis : faire du Nord une région autosuffisante et prospère où les résidants administrent leurs propres affaires, jouissent d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens et apportent une contribution utile à une fédération dynamique et sécuritaire.

AINC gère en permanence les intérêts du gouvernement fédéral dans le Nord, notamment la coordination de la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales, les activités entreprises dans les régions circumpolaires et certains éléments de la mise en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, il a le mandat de faire une utilisation durable des ressources naturelles, de préparer le transfert des responsabilités aux gouvernements du Nord et de préserver, protéger et assainir l'environnement du Nord. Enfin, le Ministère aide les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied des institutions à vocation politique et économique de sorte qu'ils puissent assumer de plus en plus de responsabilités.

AINC a prévu quatre activités de programme pour favoriser l'atteinte des résultats stratégiques dans cette région : la gouvernance du Nord; des communautés nordiques saines; les terres et les ressources du Nord; l'économie du Nord. Il s'attend à ce que ces activités produisent les résultats suivants : une saine gouvernance, des institutions efficaces et de bonnes relations de collaboration dans le Nord; des collectivités nordiques en santé; une utilisation durable des ressources naturelles du Nord; une économie territoriale rigoureuse à laquelle les résidents du Nord participent plus activement.

### Plans et mesures pour 2007–2010

AINC est appelé à gérer des situations de plus en plus complexes faisant intervenir des acteurs et des intérêts multiples. Il est également responsable de renforcer les structures de gouvernance dans le Nord et d'établir de solides fondements économiques.

En outre, le Ministère continue de transférer aux gouvernements territoriaux les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources et, simultanément, il les amène à mieux rendre compte de leur gestion et de leurs décisions. Il aide aussi le Nord à réaliser son plein potentiel économique en encourageant la réalisation de projets qui laissent présager d'intéressantes possibilités, comme le projet gazier du Mackenzie et l'expansion de l'activité minière. Afin de gérer les risques associés à ces projets, il voit à améliorer l'efficacité du régime de réglementation, à repérer les lacunes dans les sciences et le savoir et à assurer une bonne gestion environnementale. Enfin, il lui faut mieux comprendre les changements qui ont un effet sur l'environnement et les collectivités dans le Nord; c'est pourquoi il entreprendra des travaux de recherche scientifique en collaboration avec les autres participants de l'Année polaire internationale.

AINC a cerné deux dossiers prioritaires sur lesquels il compte se pencher en 2007–2008 :

- favoriser la mise en valeur du Nord et une saine gestion environnementale en améliorant le régime de réglementation dans le Nord (notamment dans les Territoires du Nord-Ouest); en assurant le transfert progressif des responsabilités aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut; en dirigeant la participation du Canada à l'Année polaire internationale; et en mettant en œuvre les activités prévues dans le cadre du programme Air pur;
- appuyer l'avancement du projet gazier du Mackenzie et d'autres projets connexes liés à l'exploitation gazière et pétrolière.

Pour atteindre ces objectifs, AINC continuera d'appuyer l'assainissement des lieux contaminés dans le Nord et s'efforcera de réduire, à la source, la pollution causée par le transport à longue portée des agents polluants et d'en limiter les répercussions. Il effectuera également des investissements stratégiques dans le développement économique du Nord et s'attaquera aux problèmes d'alimentation et de sécurité alimentaire des collectivités isolées grâce au programme Aliments-poste.

## Activité de programme : Gouvernance du Nord

Cette activité de programme est intimement liée au résultat stratégique « Le gouvernement », qui contribue à la réalisation du mandat du Ministère à l'égard des affaires indiennes et inuites (voir l'Architecture des activités de programme). Par conséquent, les résultats à atteindre sont sensiblement les mêmes dans les deux cas : la création de structures de gouvernance et d'institutions publiques efficaces grâce à de bonnes relations de collaboration. Ainsi, cette activité permet l'établissement de structures gouvernementales solides, efficaces et rentables grâce à l'adoption de mesures législatives, de politiques et de programmes et grâce à la négociation d'ententes visant à transférer aux gouvernements du Nord les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources.

Activité de programme : Gouvernance du Nord			
	2007–2008	2008–2009	2009–2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	9,7	9,7	9,7
Ressources attribuées*	0,6	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	46,2	46,2	46,2
Ressources attribuées*	4,4	4,8	4,8
<b>Total</b>	<b>50,6</b>	<b>51,0</b>	<b>51,0</b>
<i>Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.</i>			
<i>* Voir l'encadré, page 5</i>			

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Transférer aux gouvernements territoriaux les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources	Atteinte d'étapes importantes dans la négociation du transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements territoriaux
Stimuler la collaboration intergouvernementale afin de régler les questions circumpolaires par l'échange d'information, la conclusion d'ententes et la mise au point de protocoles fondés sur une même compréhension des enjeux et sur un cadre stratégique commun	Participation semestrielle aux rencontres des hauts représentants de l'Arctique; organisation de réunions avec les autres représentants des nations circumpolaires afin de défendre les intérêts du Canada

## Activité de programme : Terres et ressources du Nord

Cette activité de programme est intimement liée au résultat stratégique « Les terres », qui contribue à la réalisation du mandat du Ministère à l'égard des affaires indiennes et inuites (voir l'Architecture des activités de programme). Elle vise tout particulièrement la mise sur pied de conseils de gestion des ressources du Nord, comme l'exigent les ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.

De plus, elle met l'accent sur le développement durable dans le Nord en valorisant de bonnes pratiques de gestion environnementale (notamment par l'assainissement des lieux contaminés), en favorisant l'enrichissement du savoir, indispensable à la prise de décisions avisées, et en améliorant l'efficacité du régime réglementaire dans le Nord.

Activité de programme : Terres et ressources du Nord			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	178,1	159,5	145,4
Ressources attribuées*	10,3	10,1	9,4
<b>Total</b>	<b>188,4</b>	<b>169,7</b>	<b>154,8</b>
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	336,1	327,8	253,8
Ressources attribuées*	80,0	78,7	71,4
<b>Total</b>	<b>416,1</b>	<b>406,5</b>	<b>325,2</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Aller de l'avant avec le projet gazier du Mackenzie	Progrès dans le dossier, notamment dans les processus de réglementation et d'approbation (permis, concessions, etc.) conditionnels à la construction; nouvelles données scientifiques qui faciliteront l'obtention des approbations réglementaires requises pour poursuivre le projet; progrès dans le règlement des revendications et dans la représentation des intérêts des Autochtones grâce à la médiation et à la négociation
Établir à l'échelle du Nord des processus fonctionnels de gestion des ressources qui définissent clairement les champs de compétence et les responsabilités afin d'éviter toute ambiguïté	Recherche et élaboration de solutions aux principaux problèmes de politiques opérationnelles; évaluation des changements proposés aux lois et aux règlements (y compris au moyen de consultations auprès des parties concernées)
Diriger la participation du Canada à l'Année polaire internationale (2007-2008)	Participation des résidents du Nord, des Autochtones, des jeunes et des collectivités nordiques aux activités organisées dans le cadre de l'Année polaire internationale; nouvelles connaissances, données et information sur les répercussions du changement climatique, sur les mesures à prendre pour s'y adapter ainsi que sur la santé et le bien-être des collectivités du Nord

## Activité de programme : Économie du Nord

Cette activité de programme est intimement liée au résultat stratégique « L'économie », qui contribue à la réalisation du mandat du Ministère à l'égard des affaires indiennes et inuites (voir l'Architecture des activités de programme). Elle se concentre sur les objectifs suivants : élaborer et administrer des programmes de développement économique dans le Nord; établir des relations de collaboration productives et durables entre les gouvernements, les organisations et les associations à vocation économique, le secteur privé et d'autres parties intéressées; défendre les intérêts économiques du Nord au sein du système fédéral. Le Ministère joue aussi un rôle dans la prestation du Programme infrastructures Canada dans les trois territoires; les résultats obtenus dans ce dossier sont présentés au Parlement par Infrastructure Canada.

Activité de programme : Économie du Nord			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	25,4	22,0	1,9
Ressources attribuées*	1,5	1,4	0,1
Total	26,9	23,4	2,1
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	19,8	19,6	8,6
Ressources attribuées*	11,4	10,9	1,0
Total	31,2	30,5	9,6
<i>Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.</i>			
<i>* Voir l'encadré, page 5</i>			

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Valoriser les secteurs dominants de l'économie des territoires	Base de données et de connaissances scientifiques et stratégiques plus complète et plus accessible au public (p. ex., quantité de données numérisées et affichées en ligne)
Élargir l'assise économique des trois territoires	Nombre de plans sectoriels produits et adoptés; promotion du commerce et du tourisme
Renforcer la capacité des résidents du Nord d'influencer l'avenir économique et d'en récolter les bienfaits	Accès facilité aux capitaux pour les petites entreprises; organisations plus compétentes et mieux informées; nombre de résidents du Nord qui bénéficient d'un accès amélioré aux moyens technologiques, notamment à des services de télécommunications abordables
Assurer une coordination plus étroite entre les activités et les programmes des différents partenaires	Approbation des plans d'investissement et des processus de supervision

## Activité de programme : Communautés nordiques saines

Cette activité de programme est intimement liée au résultat stratégique « Les gens », qui contribue à la réalisation du mandat du Ministère à l'égard des affaires indiennes et inuites (voir l'Architecture des activités de programme). Elle s'intéresse à la santé et au bien-être des membres et des collectivités dans le Nord. Plus précisément, elle vise à soutenir des collectivités viables sur le plan environnemental en menant des études sur les polluants dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Ces études permettent d'évaluer la concentration des agents polluants, d'en suivre l'évolution et de déterminer les répercussions sur la population et la faune dans le Nord. Cette activité de programme poursuit un autre objectif fondamental, celui de voir à la santé et au bien-être des Autochtones

dans le Nord. C'est pourquoi le Ministère rembourse aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut une part des coûts associés à la prestation des services hospitaliers et médicaux aux Inuit et aux membres des Premières nations qui résident sur leur territoire respectif; il verse également des fonds à Poste Canada dans le cadre du programme Aliments-poste afin de subventionner le transport par avion des denrées nutritives périssables et d'autres articles essentiels destinés aux collectivités isolées du Nord.

Activité de programme : Communautés nordiques saines			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>			
Ressources directes	135,3	135,4	98,3
Ressources attribuées*	4,8	5,1	5,3
Total	140,2	140,5	103,6
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>			
Ressources directes	22,0	18,0	17,0
Ressources attribuées*	37,6	39,7	39,9
Total	59,6	57,7	56,9

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*  
\* Voir l'encadré, page 5

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Réduire la concentration de polluants dans la nourriture et les aliments traditionnels; diminuer les risques pour la santé humaine	Diminution des dangers auxquels s'exposent divers groupes à risque grâce à des choix alimentaires plus éclairés Intégration des données sur la pollution dans le Nord dans les ententes internationales ayant pour but de réduire la présence de polluants dans l'environnement et dans les aliments traditionnels et, par conséquent, d'en diminuer la concentration chez l'humain
Encourager les collectivités nordiques isolées à consommer davantage d'aliments nutritifs périssables et offrir ces produits à prix réduit	Coût et qualité des aliments nutritifs périssables dans les collectivités nordiques isolées
Mesurer les répercussions du changement climatique sur les collectivités du Nord et évaluer leur vulnérabilité au phénomène	Répercussions et sources de vulnérabilité relevées par chacune des collectivités
Établir des données repères sur la consommation d'énergie dans les collectivités nordiques et instaurer de nouvelles mesures et procédures favorisant le rendement énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable	Utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable et de technologies à haut rendement énergétique
Améliorer la connaissance et la compréhension des facteurs essentiels à la santé et au bien-être des collectivités nordiques, des répercussions du changement climatique et des mesures à prendre pour s'y adapter	Approbation et lancement de projets de recherche sur ces trois grands sujets dans le cadre de l'Année polaire internationale

## Gestion et administration du Ministère

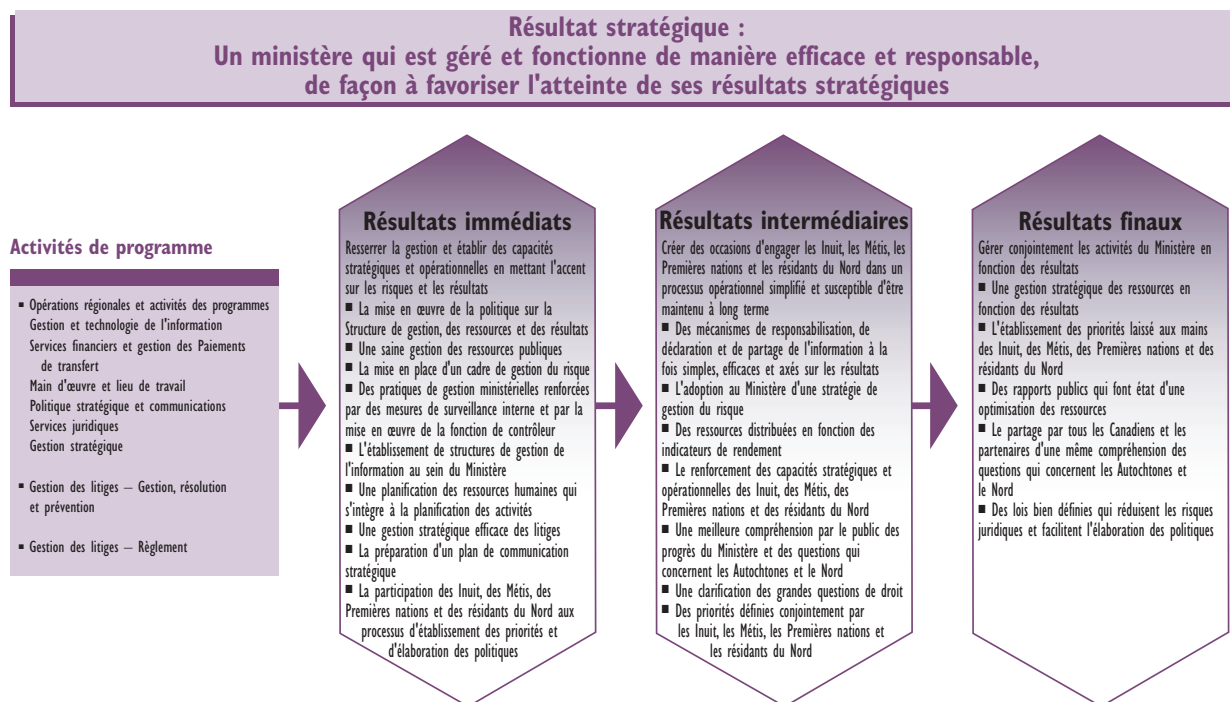
La gestion et l'administration du Ministère constituent un résultat d'ordre fonctionnel qui sous-tend tous les résultats stratégiques et toutes les activités de programme d'AINC. L'atteinte de ce résultat contribue à l'accomplissement de la mission du Ministère, qui consiste à faire du Canada un meilleur endroit pour les Inuit, les Métis, les Premières nations et les gens du Nord.

Pour assurer une gestion stratégique, le Ministère adopte une approche qui tient compte à la fois des stratégies, des ressources humaines, des processus internes et des mesures du rendement de manière à améliorer la prise de décisions, la transparence et l'imputabilité. La planification stratégique intégrée axée sur les résultats est un élément essentiel du plan de gestion du gouvernement du Canada. Elle se caractérise par des systèmes rigoureux et stables d'administration financière et de gestion de l'information; par l'attribution et la gestion avisées des ressources humaines, des biens immobiliers, des outils technologiques et de l'information; par une gestion stratégique et judicieuse des litiges. Ensemble, ces activités contribuent à deux des grands objectifs du gouvernement du Canada, c'est-à-dire rétablir l'imputabilité et encourager la transparence.

En plus de ses engagements habituels, AINC a relevé un certain nombre de processus de gestion qu'il compte mettre en œuvre durant la période de planification s'étalant de 2007 à 2010. Ces processus sont principalement orientés vers une gestion responsable et stratégique et lui permettent de poursuivre ses priorités et ses activités courantes dans le cadre de ses divers programmes.

Les ressources financières et humaines allouées à la gestion et à l'administration du Ministère sont réparties entre les différents résultats stratégiques.

## Le modèle logique de la GESTION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE



## Opérations régionales et activités des programmes

Cette activité favorise l'atteinte de résultats stratégiques par les moyens suivants : la gestion financière, les communications et les politiques stratégiques, la coordination des services de gestion de l'information et de technologie de l'information, un processus cohérent de planification et de production de rapports, la gestion des ressources humaines, la simplification des rapports exigés des Premières nations et la mise en œuvre continue des principes du développement durable à l'échelle du Ministère.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Resserrer les relations pour faciliter l'obtention de résultats	Nombre de tribunes réunissant AINC et ses partenaires; participation des partenaires autochtones aux tribunes mixtes et au renouvellement des lois et des politiques; participation d'AINC aux forums internationaux et circumpolaires
Constituer une main-d'œuvre diversifiée, représentative et compétente qui évolue dans un milieu de travail propice à l'exécution du mandat du Ministère	Degré de conformité à la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i> ; plan d'action élaboré à la lumière des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux; degré de satisfaction des employés
Mieux faire comprendre aux partenaires et aux Canadiens l'orientation du Ministère et les questions qui concernent les Autochtones et le Nord	Stratégies de communication ministérielles qui véhiculent les messages du gouvernement du Canada; étude de l'environnement public
S'assurer que les activités d'AINC sont menées de manière responsable, transparente et stratégique et qu'elles misent sur les résultats	Cadre de mesure du rendement; niveau d'encadrement et de conformité à l'interne; application de la stratégie de gestion du risque; degré d'imputabilité et de conformité des systèmes financiers et non financiers, des mesures de contrôle et des rapports
Doter le Ministère de systèmes efficaces, rentables, sécuritaires et fiables	Allègement du fardeau imposé par la collecte des données; mise en œuvre progressive d'une politique approuvée sur la collecte des données; adoption de normes régissant les achats fédéraux; conformité aux pouvoirs délégués en matière de marchés et aux conditions définies dans la politique du Conseil du Trésor; cadres de vérification des achats et de la gestion des biens

## Gestion des litiges (Gestion, résolution et prévention)

Cette activité appuie une approche stratégique pour la gestion, la résolution et la prévention des litiges afin d'aider le Ministère dans l'élaboration de ses politiques générales.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Gérer les litiges de manière efficace et stratégique	Stratégies et avis juridiques qui tiennent compte de l'état du droit, des particularités d'un dossier et des grandes priorités d'AINC; stratégies de résolution et de prévention; processus de gestion du risque qui s'applique aux litiges

## Gestion des litiges (Règlements)

Cette activité encourage le règlement des litiges sans le recours aux tribunaux.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Régler, si possible, les griefs sans recourir aux tribunaux	Élaboration d'une liste de critères à évaluer pour déterminer les dossiers les plus susceptibles d'être réglés à l'amiable; règlements qui favorisent de bonnes relations entre la Couronne et les Autochtones



## Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires a comme objectif stratégique de permettre au Canada d'approfondir ses connaissances sur les régions polaires.

Ce résultat stratégique vise à sensibiliser davantage le public canadien aux questions polaires et à permettre au Canada de maintenir sa réputation de nation polaire dirigeante. Pour ce faire, le Ministère s'assure que :

- les scientifiques canadiens spécialisés dans les sciences polaires ont accès à une aide financière, à des ressources, à un soutien logistique et à une infrastructure de recherche appropriés afin qu'ils puissent maintenir les normes élevées que l'on attend d'eux;
- les Canadiens comprennent mieux les questions qui concernent l'Arctique et l'Antarctique, les répercussions du changement climatique sur les régions polaires et les façons de vivre et de prospérer dans les régions nordiques du Canada.

La Commission canadienne des affaires polaires suit l'évolution des connaissances sur les régions polaires et s'occupe d'en faire la promotion et la diffusion. De plus, elle contribue à sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada. Enfin, elle veille à rehausser la réputation internationale du Canada à titre de nation circumpolaire et conseille le gouvernement sur l'orientation stratégique à donner aux sciences polaires.

La communauté des chercheurs polaires est diversifiée et dispersée; elle compte des instituts de recherche qui s'intéressent à une vaste gamme d'activités. Les membres de la communauté des chercheurs aident et participent aux activités à divers degrés, et la priorité accordée à la recherche polaire varie d'un gouvernement à l'autre. Il est nécessaire pour la Commission canadienne des affaires polaires d'assurer une coordination plus étroite des travaux de recherche du gouvernement fédéral et du secteur privé et de promouvoir une meilleure collaboration entre les divers intervenants. Par conséquent, elle encourage l'échange de renseignements et facilite l'accès à l'information.

À l'heure actuelle, le Canada a la possibilité d'être à l'avant-garde dans la recherche polaire, qui occupe une place grandissante sur la scène internationale. Les autres nations polaires financent et entreprennent des projets en vue de combler de graves lacunes dans le savoir sur l'Arctique canadien. Le Canada aurait avantage à améliorer ses capacités en recherche polaire s'il ne veut pas, un jour, dépendre des intérêts étrangers.

<b>Résultat stratégique : Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada</b>			
	<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	1,0	1,0	1,0
<b>Ressources humaines (en équivalents temps plein)</b>	5	5	5

## Activité de programme : Facilitation de la recherche et communications

Dans l'exécution de son mandat, la Commission est appelée à appuyer, organiser et parrainer des conférences, des séminaires et des rencontres; à participer à la création de réseaux d'information polaire, principal média pour transmettre le savoir sur les régions polaires; à entreprendre et soutenir des études spéciales concernant les régions polaires; à reconnaître les réalisations et les contributions qui relèvent de son mandat; à publier des bulletins, des rapports et d'autres publications; à présenter un rapport annuel au Parlement.

Activité de programme : Facilitation de la recherche et communications			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Ressources financières (en millions de dollars)	1,0	1,0	1,0
Ressources humaines (en équivalents temps plein)	5	5	5

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Permettre au public et aux gouvernements canadiens d'accéder plus facilement et en temps voulu aux renseignements sur les sciences polaires	Plus grande conscientisation aux questions polaires internationales et à d'autres questions connexes
Conscientiser davantage le public et les gouvernements canadiens à la dimension canadienne et internationale des questions polaires	
Encourager les chercheurs à utiliser davantage le Réseau canadien d'information polaire pour transmettre et échanger de l'information	
Permettre au Canada de maintenir sa réputation de nation polaire dirigeante	Élaboration conjointe, dans le cadre de l'Année polaire internationale, d'un plan de recherche canadien dont bénéficieront les générations futures
Favoriser les liens de collaboration entre les organisations fédérales, provinciales, territoriales et autochtones afin d'accentuer la présence du Canada au sein de la communauté de chercheurs internationale	
Assurer au Canada une participation active au programme de recherche de l'Année polaire internationale de 2007-2008	Intégration des priorités du Canada dans la recherche polaire internationale, notamment dans le cadre de l'Année polaire internationale de 2007-2008
Obtenir un plus grand soutien du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre du Programme canadien de recherche sur l'Antarctique	Progrès vers l'adoption du Programme canadien de recherche sur l'Antarctique par le gouvernement fédéral
Obtenir un plus grand soutien du gouvernement fédéral pour l'élaboration d'une politique nationale sur la recherche polaire	Progrès dans l'élaboration d'une politique nationale sur la recherche polaire, qui sera appliquée à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale

# Troisième section • Renseignements supplémentaires

## Organigramme

Le tableau suivant présente une liste des résultats stratégiques et des activités de programme poursuivis au cours de l'exercice financier de 2007–2008 et les renseignements organisationnels qui s'y rapportent.

Ministre Sous-ministre et sous-ministres adjoints				
Résultats stratégiques				
Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie	Le Bureau de l'interlocuteur fédéral
<i>Sous-ministres adjoints responsables :</i> Revendications et Gouvernement indien (Sud) Affaires du Nord (Nord)	<i>Sous-ministres adjoints responsables :</i> Politiques socio-économiques et Opérations régionales (Sud) Affaires du Nord (Nord)	<i>Sous-ministres adjoints responsables :</i> Services fonciers et fiduciaires (Sud) Affaires du Nord (Nord)	<i>Sous-ministres adjoints responsables :</i> Développement économique (Sud) Affaires du Nord (Nord)	<i>Sous-ministres adjoints responsables :</i> Bureau de l'interlocuteur fédéral
Activités de programme				
<b>Gouvernance et institutions gouvernementales</b> Directeurs généraux se partageant la responsabilité du dossier : Services fonciers et fiduciaires et Revendications et Gouvernement indien	<b>Gestion des affaires des particuliers</b> Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires <b>Éducation</b> Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales	<b>Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources</b> Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien	<b>Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones</b> Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales	<b>Relations de coopération</b> Directeur général responsable : Bureau de l'interlocuteur fédéral
<b>Relations de coopération</b> Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien	<b>Développement social</b> Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales	<b>Administration fédérale responsable</b> Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires	<b>Développement économique</b> Directeur général responsable : Développement économique	
<b>Règlements des revendications</b> Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien	<b>Communautés nordiques saines</b> Directeur général responsable : Affaires du Nord	<b>Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</b> Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires	<b>Infrastructure communautaire</b> Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales	
<b>Gouvernance du Nord</b> Directeur général responsable : Affaires du Nord		<b>Terres et ressources du Nord</b> Directeur général responsable : Affaires du Nord	<b>Économie du Nord</b> Directeur général responsable : Affaires du Nord	
<b>Gestion et administration du Ministère</b>				
<b>Activités de programme :</b> Sous-ministre adjoint principal, Politiques et Orientation stratégique; Sous-ministres adjoints principal et associé, Politiques socio-économiques et Opérations régionales; Sous-ministre adjoint, Revendications et Gouvernement indien; Sous-ministre adjoint, Services fonciers et fiduciaires; Dirigeant principal des finances; Sous-ministre adjoint, Affaires du Nord				
<b>Activités régionales :</b> Sous-ministre adjoint principal : Politiques socio-économiques et Opérations régionales Directeurs généraux régionaux (Sud) : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Atlantique				
Sous-ministre adjoint responsable : Affaires du Nord Directeurs généraux régionaux (Nord) : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut				

# Liens du ministère aux secteurs de résultats du gouvernement du Canada

Dépenses pour 2007-2008 (en millions de dollars)

Activités de programme	Résultats du gouvernement du Canada	Budgétaires				Dépenses brutes et nettes	Non budgétaires	Total du Budget principal des dépenses	Ajustements (dépenses prévues non inscrites au Budget principal des dépenses)	Total des dépenses prévues
		Fonctionnement	Capital	Subventions	Contributions		Prêts, dotations en capital et avances			
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>										
<b>Résultat stratégique : Le gouvernement</b>										
Gouvernance et institutions gouvernementales	2	41,1	—	366,3	229,5	637,0	—	637,0	15,6	652,6
Relations de coopération	2	79,7	11,7	5,6	69,1	166,1	74,5	240,6	0,2	240,8
Règlements des revendications	1	29,9	—	470,9	—	500,8	—	500,8	22,5	523,3
<b>Résultat stratégique : Les gens</b>										
Gestion des affaires des particuliers	2	12,8	3,8	1,4	6,7	24,7	—	24,7	—	24,7
Éducation	2	104,9	—	34,2	1 528,2	1 667,2	—	1 667,2	3,2	1 670,4
Développement social	2	80,1	—	10,0	1 310,4	1 400,5	—	1 400,5	0,3	1 400,8
<b>Résultat stratégique : Les terres</b>										
Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources	1	4,6	1,6	3,5	—	9,7	—	9,7	—	9,7
Administration fédérale responsable	4	21,5	—	—	27,5	49,0	—	49,0	—	49,0
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	1	18,0	—	—	18,0	36,0	—	36,0	—	36,0
<b>Résultat stratégique : L'économie</b>										
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones et Développement économique	1 et 5	16,8	—	—	109,6	126,4	—	126,4	49,2	175,5
Infrastructure communautaire	1	107,3	5,0	84,5	1 068,5	1 265,3	—	1 265,3	0,3	1 265,6
<b>Résultat stratégique : Bureau de l'interlocuteur fédéral</b>										
Relations de coopération	2	12,1	—	—	23,6	35,7	—	35,7	—	35,8
<b>Le Nord</b>										
Gouvernance du Nord	2	10,1	—	—	0,2	10,3	—	10,3	—	10,3
Communautés nordiques saines	3	35,0	—	45,5	7,9	88,4	—	88,4	51,8	140,2
Terres et ressources du Nord	1	170,0	—	1,1	17,3	188,3	—	188,3	—	188,4
Économie du Nord	1	4,4	—	—	22,5	26,8	—	26,8	—	26,9
<b>Total partiel</b>		<b>748,2</b>	<b>22,1</b>	<b>1 022,9</b>	<b>4 438,9</b>	<b>6 232,2</b>	<b>74,5</b>	<b>6 306,7</b>	<b>143,2</b>	<b>6 449,8</b>
Fonds réservés dans le cadre financier du Budget de 2006 pour des priorités comme l'éducation, les femmes, les enfants, les familles, l'eau et le logement (qui ne sont pas encore attribués à des initiatives particulières ou des activités de programme et qui comprennent des fonds pour d'autres ministères du gouvernement)									314,5	314,5
<b>Total</b>		<b>748,2</b>	<b>22,1</b>	<b>1 022,9</b>	<b>4 438,9</b>	<b>6 232,2</b>	<b>74,5</b>	<b>6 306,7</b>	<b>457,7</b>	<b>6 764,3</b>
<b>Commission canadienne des affaires polaires</b>										
Facilitation de la recherche et communications		1,0	—	—	—	1,0	—	1,0	—	1,0
<b>Total</b>		<b>1,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

**Résultats du gouvernement du Canada :** 1 Une croissance économique durable; 2 Une société inclusive qui favorise la dualité linguistique et la diversité; 3 Des Canadiens en santé ayant accès à des soins de santé de qualité; 4 Un environnement propre et sain; 5 La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens

# Tableaux

## Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein

	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses pour 2006–2007	Dépenses prévues pour 2007–2008	Dépenses prévues pour 2008–2009	Dépenses prévues pour 2009–2010
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>				
Gouvernance et institutions gouvernementales	613,6	<b>637,0</b>	641,5	645,4
Relations de coopération	159,1	<b>166,1</b>	145,5	138,3
Règlements des revendications	—	<b>500,8</b>	138,3	128,5
Gestion des affaires des particuliers	15,8	<b>24,7</b>	21,1	21,1
Éducation	1 608,4	<b>1 667,2</b>	1 723,2	1 763,7
Développement social	1 341,9	<b>1 400,5</b>	1 451,2	1 486,3
Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources	11,2	<b>9,7</b>	5,7	5,7
Administration fédérale responsable	48,7	<b>49,0</b>	43,0	41,8
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	46,0	<b>36,0</b>	35,7	35,7
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones et Développement économique*	694,3	<b>126,4</b>	128,5	127,8
Infrastructure communautaire	1 305,6	<b>1 265,3</b>	1 068,3	1 074,6
Relations de coopération (Bureau de l'interlocuteur fédéral)	40,8	<b>35,7</b>	8,6	8,6
<b>Le Nord</b>				
Gouvernance du Nord	11,3	<b>10,3</b>	10,3	10,3
Communautés nordiques saines	86,7	<b>88,4</b>	85,5	86,5
Terres et ressources du Nord	174,1	<b>188,3</b>	169,6	154,8
Économie du Nord	32,1	<b>26,8</b>	23,4	2,1
Budget principal des dépenses budgétaires (brut)	6 189,7	<b>6 232,2</b>	5 699,3	5 731,3
Relations de coopération	80,8	<b>74,5</b>	56,3	56,3
Budget principal des dépenses non budgétaires (brut)	80,8	<b>74,5</b>	56,3	56,3
Moins : Revenus disponibles	—	—	—	—
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>6 270,5</b>	<b>6 306,7</b>	5 755,6	5 787,6
Ajustements :				
<b>Budget supplémentaire des dépenses (B)</b>				
<i>Crédits à adopter</i>				
Fonds pour répondre aux demandes hors du commun et aux coûts connexes d'évacuation en cas de feu et d'inondation et pour faire face aux coûts élevés du carburant dans les communautés des Premières nations qui utilisent des centrales au diesel	67,5	—	—	—
Report du budget de fonctionnement (poste horizontal)	28,4	—	—	—
Fonds pour mettre en oeuvre un plan d'action qui assurera l'accès à de l'eau potable salubre aux Premières nations	22,6	—	—	—
Fonds pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux (poste horizontal)	19,7	—	—	—
Fonds pour compenser l'accroissement des coûts liés au Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste du Service aérien omnibus	13,3	—	—	—
Fonds pour les consultations et l'élaboration des politiques sur les enjeux juridiques concernant les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves en cas de rupture de mariage	8,4	—	—	—
Fonds pour préparer la participation du Canada à l'Année polaire internationale 2007–2008, un programme international de recherche à grande échelle dans l'Arctique et en Antarctique (poste horizontal)	7,3	—	—	—

\*Les dépenses de 694,3 millions de dollars inscrites en 2006–2007 incluent un montant de 545 millions de dollars pour le règlement des revendications, qui sera considéré comme une activité de programme distincte à partir de 2007–2008.

	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses pour 2006-2007	Dépenses prévues pour 2007-2008	Dépenses prévues pour 2008-2009	Dépenses prévues pour 2009-2010
Fonds pour la prestation de programmes et de services fédéraux, y compris dans le domaine de la santé, à la nation crie O-Pipon-Na-Piwin (poste horizontal)	6,1	—	—	—
Fonds consacrés au fonctionnement et à l'entretien de refuges pour les victimes de violence familiale et à des programmes communautaires de prévention, afin de réduire l'incidence des cas de violence familiale au sein des communautés des Premières nations	6,0	—	—	—
Fonds pour la construction de nouvelles écoles sur des réserves à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et en Alberta	3,8	—	—	—
Fonds à l'appui du processus de négociation des revendications et de la mise en œuvre en cours de l'Entente sur les mesures provisoires des Premières nations Deh Cho	3,7	—	—	—
Fonds pour la participation de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie aux audiences de la Commission d'examen conjoint concernant le projet gazier Mackenzie	3,0	—	—	—
Fonds pour rencontrer les obligations fédérales relatives aux droits des Autochtones découlant de traités non réglés, afin de soutenir deux organisations autochtones dans le cadre de leurs négociations	2,0	—	—	—
Financement pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique ayant trait à des investissements dans des projets d'infrastructures publiques pour améliorer la qualité de vie à la fois dans les communautés urbaines et rurales (poste horizontal)	1,3	—	—	—
Ressources supplémentaires en raison d'une nouvelle répartition des responsabilités régionales du Ministère	0,2	—	—	—
Fonds pour accroître la subvention à la bande indienne de Sechelt en vertu de la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne de Sechelt	0,1	—	—	—
Fonds pour des programmes existants en matière de changement climatique en attente de la mise au point définitive d'un nouveau programme environnemental (poste horizontal)	0,1	—	—	—
Fonds pour soutenir la gestion des organismes représentant les Indiens inscrits	—	—	—	—
Fonds pour le perfectionnement des connaissances scientifiques sur le Nord — Prix de la recherche scientifique sur le Nord	—	—	—	—
Prêts à des groupes revendicateurs autochtones pour la poursuite des négociations — Inuits de Nunavik, Cris du Québec, Algonquins de l'Est ontarien, Métis des Territoires du Nord-Ouest et Deh Cho	8,5	—	—	—
Report du budget de fonctionnement (poste horizontal)	0,2	—	—	—
<i>Transferts</i>				
Transfert de la Commission des revendications particulières des Indiens — Pour rembourser les fonds avancés à la Commission pour les coûts de fonctionnement	5,0	—	—	—
Transfert du Conseil Privé — Pour le Secrétariat des affaires autochtones, comme suite à la restructuration du gouvernement	1,4	—	—	—
Transfert de Santé — Pour une subvention à la bande indienne de Sechelt en vertu de la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne de Sechelt	0,3	—	—	—
Transfert du Bureau de l'infrastructure du Canada — Pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique ayant trait à des investissements dans des projets d'infrastructures publiques pour améliorer la qualité de vie à la fois dans les communautés urbaines et rurales (poste horizontal)	0,2	—	—	—
Transfert de Patrimoine canadien — Pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) (poste horizontal)	0,2	—	—	—

	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses pour 2006-2007	Dépenses prévues pour 2007-2008	Dépenses prévues pour 2008-2009	Dépenses prévues pour 2009-2010
Transfert de Pêches et Océans — Pour l'aménagement portuaire à Conne River, Terre-Neuve-et-Labrador	(1,4)	—	—	—
<i>Fonds disponibles</i>				
Moins : Économies du Comité d'examen des dépenses en 2005 — Approvisionnement	(4,7)	—	—	—
Moins : Restriction des dépenses en 2006	(2,4)	—	—	—
Moins : Autorisations de dépenser disponibles à même le crédit	(4,7)	—	—	—
Total partiel du Budget supplémentaire des dépenses (A)	196,2	—	—	—
<b>Budget supplémentaire des dépenses (B)</b>				
<i>Crédits à adopter</i>				
Fonds pour règlements extrajudiciaires	21,1	—	—	—
Financement pour participer à l'Enquête auprès des peuples autochtones menée par Statistique Canada visant à fournir un aperçu des données socioéconomiques, culturelles et sur la santé des populations autochtones	9,4	—	—	—
Fonds à l'appui de l'élaboration et la mise en œuvre de plans de redressement afin d'améliorer la capacité des Premières nations à gérer leurs questions financières	3,6	—	—	—
Fonds pour l'élaboration d'un cadre réglementaire en vertu de la Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations afin d'améliorer les possibilités de développement économique des communautés des Premières nations sur les réserves	2,1	—	—	—
Fonds à l'appui des Cris, des Naskapis et des Inuits pour faire face à l'augmentation des coûts liés aux ententes de règlement de revendications qui découlent de la révision des données démographiques ainsi qu'à l'indexation du montant de base en capital pour les Cris	1,3	—	—	—
Financement pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique ayant trait à des investissements dans des projets d'infrastructures publiques pour améliorer la qualité de vie à la fois dans les communautés urbaines et rurales ( <i>poste horizontal</i> )	—	—	—	—
<i>Transferts</i>				
Transfert d'Industrie — Pour le transfert de la responsabilité du programme Entreprise autochtone Canada comme suite à la restructuration du gouvernement	27,4	—	—	—
Transfert d'Industrie — Pour le transfert de la responsabilité du programme Premières nations sur Rescol, comme suite à la restructuration du gouvernement	6,0	—	—	—
Transfert de Patrimoine canadien — Pour appuyer la Première nation Tr'on dëk Hwëch'in pour le développement et la gestion des ressources patrimoniales du Yukon	0,2	—	—	—
Réaffectation des ressources à l'interne — Pour des paiements aux Indiens, aux Inuits et aux Innus devant servir à fournir des services publics dans les domaines des immobilisations et de l'entretien	—	—	—	—
Réaffectation des ressources à l'interne — En raison de la diminution des besoins en contributions liés au report de fonds pour le règlement de revendications et la mise en œuvre	—	—	—	—
Transferts à Affaires étrangères et Commerce international — Pour le financement des contributions représentant la participation du Canada à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	(0,1)	—	—	—
Transfert au Bureau de l'infrastructure du Canada — Pour des activités telles que l'évaluation, la vérification et le rapport sur le rendement dans le cadre du programme Infrastructure Canada qui diffusent de l'information sur les réalisations reliées aux fonds d'infrastructure courants et des prochaines générations	(0,7)	—	—	—

	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses pour 2006-2007	Dépenses prévues pour 2007-2008	Dépenses prévues pour 2008-2009	Dépenses prévues pour 2009-2010
Réaffectation des ressources à l'interne — Pour le financement partiel de l'Enquête auprès des peuples autochtones menée par Statistique Canada visant à fournir un aperçu des données socioéconomiques, culturelles et sur la santé des populations autochtones et d'une élection au sein de la communauté Métis en Saskatchewan	—	—	—	—
<i>Fonds disponibles</i>				
Moins : Autorisations de dépenser disponibles à même le crédit	(37,5)	—	—	—
Total partiel du Budget supplémentaire des dépenses (B)	32,8	—	—	—
<b>Autres ajustements</b>				
Péréemption prévue en fin d'exercice pour les fonds à reporter en 2007-2008	(269,7)	—	—	—
L'éducation des Premières nations en Colombie-Britannique	—	0,6	0,6	0,6
Investissements du gouvernement fédéral pour l'année polaire internationale (comprend les fonds pour d'autres ministères du gouvernement)	—	51,7	55,0	17,1
Financement de l'éducation des Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse	—	2,2	(1,1)	(1,1)
Accord des revendications territoriales des Inuit du Nunavik	—	31,0	17,9	17,9
Enquête sur les peuples autochtones	—	1,0	1,0	1,0
Fonds supplémentaires affectés à la vérification interne	—	0,5	—	—
Le renforcement de la capacité de gestion financière des Premières nations	—	7,0	—	—
Entreprise autochtone Canada — Transfert d'Industrie	—	49,1	49,1	49,1
Fonds réservés dans le cadre financier du Budget de 2006 pour des priorités comme l'éducation, les femmes, les enfants, les familles, l'eau et le logement (qui ne sont pas encore attribués à des initiatives particulières ou des activités de programme et qui comprennent des fonds pour d'autres ministères du gouvernement)	—	314,5	275,9	289,6
Total partiel (autres ajustements)	(269,7)	457,7	398,4	374,1
Total des ajustements	(40,7)	<b>457,7</b>	398,4	374,1
<b>Total des dépenses prévues</b>	6 229,8	<b>6 764,3</b>	6 154,0	6 161,7
Moins : Revenus non disponibles	(207,6)	<b>(209,7)</b>	(332,1)	(323,6)
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	68,0	<b>69,2</b>	69,7	70,4
<b>Coût net du programme</b>	6 090,3	<b>6 623,8</b>	5 891,6	5 908,5
<b>Équivalents temps plein</b>	4 114,0	<b>4 389,2</b>	4 260,7	4 174,2
<b>Commission canadienne des affaires polaires</b>				
Facilitation de la recherche et communications	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Budget principal des dépenses budgétaires (brut)	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Ajustements	—	—	—	—
<b>Total des dépenses prévues</b>	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	—	—	—	—
<b>Coût net du programme</b>	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
<b>Équivalents temps plein</b>	5	<b>5</b>	5	5

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

### Dépenses totales prévues au Ministère — Explication des tendances

La diminution des dépenses prévues entre 2007-2008 et 2009-2010 est en grande partie attribuable à une baisse des besoins de trésorerie prévus pour la négociation, le règlement et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales particulières et globales et à des réductions entraînées par la temporarisation des fonds alloués à des programmes précis (par exemple, les fonds prévus dans le budget de 2005 pour le logement des Premières nations et l'infrastructure connexe et les fonds prévus dans le budget de 2003 pour la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations); toutefois, ces réductions sont rééquilibrées par l'octroi d'un financement additionnel versé dans le but de satisfaire la demande de programmes et de services courants destinés aux Indiens et aux Inuit.



**Tableau 2 : Postes votés et postes législatifs inscrits au Budget principal des dépenses**

Poste voté ou législatif	(en millions de dollars)		
	Budget principal des dépenses de 2007-2008	Budget principal des dépenses de 2006-2007	
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>			
1	Dépenses de fonctionnement	647,5	609,4
5	Dépenses en capital	22,1	28,7
10	Subventions et contributions	5 308,8	5 252,8
15	Paiements à la Société canadienne des postes	27,6	27,6
20	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Dépenses de fonctionnement	9,3	7,2
25	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Contributions	23,6	31,0
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1
(L)	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	—	—
(L)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2,0	2,0
(L)	Rentes versées aux Indiens — Paiements en vertu de traités	1,4	1,4
(L)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	110,0	137,6
(L)	Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador	18,0	36,0
(L)	Paiement d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	1,5	1,5
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60,3	54,4
	<b>Total du budgétaire</b>	<b>6 232,2</b>	<b>6 189,7</b>
L30	Prêts à des revendicateurs autochtones	39,1	31,1
L35	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à par- ticiper aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	35,4	49,7
	<b>Total du non-budgétaire</b>	<b>74,5</b>	<b>80,8</b>
	<b>Total du Ministère</b>	<b>6 306,7</b>	<b>6 270,5</b>
<b>Commission canadienne des affaires polaires</b>			
40	Dépenses du Programme	0,9	0,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1
	<b>Total de l'organisme</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

**Tableau 3 : Services reçus à titre gracieux**

	2007-2008 (en millions de dollars)	
	Affaires indiennes et du Nord Canada	Commission canadienne des affaires polaires
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	27,2	—
Contributions de l'employeur aux primes d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exception des fonds renouvelables)	22,8	—
Indemnités versées aux victimes d'accidents du travail par Ressources humaines et Développement des compétences Canada	0,5	—
Traitement et autres dépenses liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	18,6	—
<b>Total des services reçus à titre gracieux en 2007-2008</b>	<b>69,2</b>	<b>—</b>

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

**Tableau 4 : Sommaire des dépenses en capital par activité de programme**

	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses pour 2006-2007	Dépenses prévues pour 2007-2008	Dépenses prévues pour 2008-2009	Dépenses prévues pour 2009-2010
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>				
Relations de coopération	0,9	11,7	9,0	15,2
Gestion des affaires des particuliers	—	3,8	0,6	0,6
Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources	0,1	1,6	—	—
Infrastructure communautaire	11,0	5,0	5,0	5,0
Total	11,9	22,1	14,7	20,8
<b>Commission canadienne des affaires polaires</b>				
s. o.	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

**Tableau 5 : Prêts, dotations en capital et avances (dépenses non budgétaires)**

	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses pour 2006-2007	Dépenses prévues pour 2007-2008	Dépenses prévues pour 2008-2009	Dépenses prévues pour 2009-2010
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>				
<b>Relations de coopération</b>				
Prêts à des revendicateurs autochtones	39,6	39,1	25,9	25,9
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	46,3	35,4	30,4	30,4
Total	85,9	74,5	56,3	56,3
<b>Commission canadienne des affaires polaires</b>				
s. o.	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

## Tableau 6 : Revenus non disponibles

	(en millions de dollars)			
	Prévision des revenus pour 2006-2007	Revenus prévus pour 2007-2008	Revenus prévus pour 2008-2009	Revenus prévus pour 2009-2010
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>				
<b>Gouvernance et institutions gouvernementales</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2,3	<b>2,3</b>	2,3	2,3
<b>Relations de coopération</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Revenus de placements	9,4	<b>9,4</b>	9,4	9,4
<b>Règlements des revendications</b>				
Revenus divers	6,6	—	—	—
<b>Éducation</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3,0	<b>3,0</b>	3,0	3,0
<b>Développement social</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6,1	<b>6,1</b>	6,1	6,1
<b>Certitude du titre en matière de terres de réserves et des ressources</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<b>Administration fédérale responsable</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<b>Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2,2	<b>2,2</b>	2,2	2,2
<b>Terres et ressources du Nord</b>				
Revenus de placements				
— Bénéfices provenant du projet de Norman Wells	98,0	<b>113,0</b>	105,0	98,0
— Autres	0,7	<b>0,5</b>	0,5	0,5
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1,2	<b>1,2</b>	1,2	1,2
Redressement des crédettes de l'exercice précédent	1,0	<b>1,1</b>	1,1	1,1
Droits et privilèges	3,9	<b>4,1</b>	4,1	4,1
Redevances tirées de l'exploitation minière	39,5	<b>32,0</b>	163,4	162,9
Redevances — Carrières	—	<b>0,2</b>	0,2	0,2
Redevances pétrolières et gazières	16,0	<b>18,0</b>	17,0	16,0
Autres revenus non fiscaux	2,7	<b>1,7</b>	1,7	1,7
<b>Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones et Développement économique</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	0,8	<b>0,8</b>	0,8	0,8
Revenus de placements	0,4	<b>0,4</b>	0,4	0,4
<b>Infrastructure communautaire</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	4,7	<b>4,7</b>	4,7	4,7
Revenus de placements	1,2	<b>1,2</b>	1,2	1,2
<b>Relations de coopération (Bureau de l'interlocuteur fédéral)</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	0,4	<b>0,4</b>	0,4	0,4
<b>Gestion et administration du Ministère</b>				
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5,3	<b>5,3</b>	5,3	5,3
Revenus divers	0,7	<b>0,7</b>	0,7	0,7
Total	207,6	<b>209,7</b>	332,1	323,6
<b>Commission canadienne des affaires polaires</b>				
s. o.	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

**Tableau 7 : Frais d'utilisation**

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'imposition des frais	Raison de l'imposition ou de la modification des frais	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Processus de consultation et d'examen prévu
Modifications au <i>Règlement sur l'exploitation minière au Canada</i>	Service de réglementation	<i>Règlement sur l'exploitation minière au Canada</i> ( <a href="http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html">http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html</a> )	Conversion au système métrique	2007-2008	En 2006, on a tenu des consultations exhaustives dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour expliquer les modifications proposées au <i>Règlement sur l'exploitation minière au Canada</i> à toutes les parties concernées (par exemple, les titulaires de permis, les Premières nations, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et les conseils de gestion des ressources). Les consultations se poursuivront au cours de la prochaine année.  Les changements aux frais d'utilisation se justifient par la conversion au système métrique et n'entraînent ni une hausse ni une baisse des frais établis.

**Tableau 8 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Au cours des trois prochaines années, AINC administrera des paiements de transfert d'une valeur de plus de cinq milliards de dollars dans le cadre des programmes suivants :

	(en millions de dollars)		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Le gouvernement : Paiements pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord	1 179,5	807,6	788,7
Les gens : Paiements pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord	2 953,7	3 034,2	3 098,5
Les terres : Paiements pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord	67,3	59,2	62,4
L'économie : Paiements pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord	1 322,3	1 140,1	1 126,1
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral : Paiements pour les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain au Canada	23,6	5,5	5,5
<b>Total</b>	<b>5 546,3</b>	<b>5 046,6</b>	<b>5 081,2</b>

*Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.*

Pour plus de renseignements sur ces programmes de paiements de transfert, veuillez visiter l'adresse suivante : [www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp).

## Mesures horizontales

Au cours des trois prochaines années, AINC participera, soit en tant que responsable, soit en tant que partenaire, aux mesures horizontales suivantes :

### Responsable

Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations

Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador

Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Projet gazier du Mackenzie et autres activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières que ce projet engendre dans les Territoires du Nord-Ouest

Année polaire internationale

### Partenaire

Programme infrastructures Canada

Stratégie emploi jeunesse

Prestation nationale pour enfants

Changement climatique

Plan d'action accéléré pour les lieux contaminés fédéraux

Pour plus de renseignements sur ces mesures, veuillez vous rendre à l'adresse [http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp).

## Stratégie de développement durable

Le 13 décembre 2006, le Ministère a déposé au Parlement sa stratégie de développement durable, qui couvre la période allant de 2007 à 2010. Cette quatrième stratégie, qui s’amorce dès cette année, définit la place que le Ministère compte occuper dans l’avenir et propose une série d’engagements afin de réaliser cet objectif.

### *La vision d’AINC du développement durable*

*D’ici deux générations, de nombreuses collectivités des Inuit et des Premières nations seront devenues des exemples sains et sûrs à suivre au point de vue de la viabilité. Elles disposeront de logements, d’infrastructures et de services de soutien comparables à ceux dont se prévalent les collectivités de même taille établies ailleurs au Canada. Évoluant au sein d’un environnement protégé, elles seront reliées au reste du pays par des moyens de transport et des communications efficaces en plus de bénéficier de sources d’énergie propre, abordables et en grande quantité. La majorité des collectivités des Inuit et des Premières nations géreront efficacement leurs propres institutions, dotées de structures de gouvernance solides. Les membres des collectivités, tout particulièrement les femmes et les jeunes, se verront offrir, dans une mesure acceptable, la possibilité de s’instruire, participeront à la vie économique et seront en mesure de jouer un rôle dans la gouvernance locale.*

*Les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain réaliseront leur plein potentiel économique et sociopolitique au sein de la société canadienne.*

*La plupart des revendications territoriales, des méthodes de tenure et des questions telles que la gestion des ressources naturelles et l’accès à celles-ci auront été résolues par la négociation. La planification et l’épanouissement communautaires seront étudiés à fond et assurés à long terme par les dirigeants locaux.*

*Les territoires du Nord seront davantage autosuffisants et prospères, étant occupés par des personnes capables de gérer elles-mêmes leurs affaires et d’apporter une plus grande contribution à l’ensemble du pays.*

*À mesure que les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord gagneront de l’autonomie et sauront mettre en valeur leur potentiel, ils seront appelés à exiger du gouvernement fédéral d’autres types de services. En même temps que les collectivités deviendront plus saines, plus sécuritaires et plus stables sur les plans économique et environnemental, il est probable qu’un ministère doté de responsabilités restreintes s’établisse.*

*La mise en œuvre de la plupart des ententes sur l’autonomie gouvernementale conclues avec des Inuit et des Premières nations sera une importante priorité du Ministère. AINC se fera également un ardent défenseur des Autochtones et des résidents du Nord. Il jouera un rôle actif en tant qu’agent de facilitation, s’affairant à former des partenariats pour travailler en étroite collaboration à régler les questions autochtones et du Nord dans le respect des traditions, des structures de gouvernance, de la langue, du sexe et de la culture.*

*La concrétisation de cette vision d’avenir exigera du gouvernement fédéral qu’il se soumette à des obligations juridiques, constitutionnelles, fiduciaires et découlant des traités plus rigoureuses et demandera un effort de concertation.*

La Stratégie de développement durable 2007–2010 est le fruit d’un travail collectif entrepris par les bureaux régionaux et les secteurs du Ministère et par les représentants autochtones. Elle repose sur deux orientations stratégiques : favoriser les collectivités durables et établir une culture de durabilité. Pour chacune de ces orientations, le Ministère s’est fixé plusieurs grands objectifs à long terme, eux-mêmes assortis d’activités à plus court terme auxquelles s’attaqueront les bureaux régionaux et les secteurs. Les engagements pris à l’égard du développement durable portent sur des domaines prioritaires, notamment une planification à long terme, une infrastructure durable, le développement socioéconomique, la gestion responsable de l’environnement, une plus grande intégration du développement durable au sein du Ministère et l’écologisation des activités ministérielles.

Pour diriger la mise en œuvre de la stratégie, le Ministère a établi un cadre de travail, des buts et des objectifs axés sur les résultats et se fixera des exigences, qu’il appliquera pour faire le suivi et le compte rendu des

progrès accomplis. Les objectifs définis dans la Stratégie de développement durable 2007–2010 contribuent aux grandes priorités du Ministère et appuient les buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Le Ministère présentera les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs dans son rapport sur le rendement, sous chacun des résultats stratégiques.

<b>Objectifs de la Stratégie de développement durable 2007–2010</b>	<b>Buts fédéraux<sup>1</sup></b>	<b>Mesure du rendement</b>	<b>Résultats ministériels attendus<sup>2</sup></b>
Approuver et appliquer la stratégie de planification communautaire globale en collaboration avec les Premières nations	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collectivités engagées dans la planification communautaire globale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans et activités de communication et de sensibilisation</li> <li>• Trousse documentaire sur la planification communautaire globale</li> <li>• Données de base</li> </ul>
Déterminer les facteurs qui influent sur la durabilité des collectivités éloignées habitant au sud du 60 <sup>e</sup> parallèle et déterminer comment les politiques et les programmes d'AINC pourraient être modifiés en vue de mieux relever les défis	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recommandations</li> <li>• Nombre de recommandations auxquelles on a donné suite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats, propositions et financement</li> <li>• Données comparatives sur les collectivités éloignées et sur les politiques gouvernementales</li> <li>• Résultats et recommandations à la suite de recherches</li> </ul>
Favoriser l'élaboration d'initiatives de gestion de l'énergie dans les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord	III	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration par toutes les régions et par tous les secteurs d'AINC d'une approche pour intégrer l'énergie renouvelable et l'économie d'énergie à leurs secteurs d'activité</li> <li>• Nombre de collectivités autochtones et du Nord ayant appliqué des projets relatifs à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Rapport sur le suivi des projets</li> </ul>
Aider les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord à s'adapter aux effets du changement climatique	III	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de gestion du risque fondé sur un engagement pris par toutes les régions et par tous les secteurs d'AINC</li> <li>• Élaboration par toutes les régions et par tous les secteurs du Ministère d'une approche en vue d'intégrer la gestion des risques inhérents au changement climatique à leurs secteurs d'activité</li> <li>• Nombre de collectivités autochtones et du Nord ayant appliqué des stratégies d'évaluation ou d'adaptation à l'égard des risques suscités par le changement climatique</li> <li>• Nombre de collectivités autochtones et du Nord appliquant des stratégies de gestion et d'adaptation des risques inhérents au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Série de rapports d'ateliers</li> <li>• Rapport ministériel d'évaluation des risques</li> <li>• Cadre ministériel de gestion des risques</li> <li>• Soutien des travaux communautaires</li> </ul>

<sup>1</sup> Les buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable sont : **I** Eau propre ; **II** Air pur ; **III** Réduction des émissions de gaz à effet de serre ; **IV** Collectivités durables ; **V** Mise en valeur et utilisation durables des ressources naturelles ; **VI** Gouvernance axée sur le développement durable.

<sup>2</sup> La Stratégie de développement durable 2007–2010 est un plan triennal. Les résultats et les extrants sont donc définis en fonction d'une période de trois ans. On ne s'attend pas à ce qu'ils soient obtenus durant la première année de mise en œuvre, mais certains progrès devraient avoir été réalisés dans chacun des objectifs visés.

Objectifs de la Stratégie de développement durable 2007–2010	Buts fédéraux <sup>1</sup>	Mesure du rendement	Résultats ministériels attendus <sup>2</sup>
Sensibiliser davantage les employés du Ministère au développement durable	VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de connaissance sur le développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de communication</li> <li>Données de base et de comparaison</li> <li>Membres et activités du réseau sur la durabilité environnementale</li> </ul>
Améliorer l'intégration des questions liées au développement durable au sein du Ministère	VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concordance du rapport sur le développement durable avec le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i></li> <li>Intégration des engagements de la quatrième Stratégie de développement durable dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i> et le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i></li> <li>Nombre d'études préliminaires et d'évaluations environnementales stratégiques effectuées</li> <li>Résultats des évaluations environnementales stratégiques rapportés dans tous les mémoires au Cabinet et dans toutes les présentations au Conseil du Trésor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des engagements en matière de développement durable dans les plans des résultats stratégiques</li> <li>Rapports annuels opportuns sur le développement durable</li> <li>Formation des agents sur l'évaluation environnementale stratégique</li> <li>Répertoire électronique de suivi pour l'évaluation environnementale stratégique</li> </ul>
Élaborer et appliquer un système de gestion environnementale pour les Services ministériels	VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantification des résultats des programmes de gestion de l'environnement pour les Services administratifs et les Services ministériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte de données de base sur les répercussions environnementales des activités menées par le secteur des Services ministériels</li> </ul>
Élaborer et appliquer une politique sur les achats écologiques pour AINC	VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documentation de la valeur financière et de la quantité des achats écologiques</li> <li>Mesures et documentation des données historiques et des taux de consommation (comparaison entre les années précédentes et l'année actuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création et promotion, dans tout le Ministère, d'une politique sur les achats écologiques et des éléments à l'appui (orientation, outils, formation et sensibilisation)</li> </ul>

Afin de diriger la mise en œuvre de la Stratégie et de mesurer les progrès dans la réalisation de chaque objectif visé, le Ministère se fixera des exigences, qu'il appliquera pour faire le suivi et le compte rendu des progrès accomplis. Il rendra compte des résultats obtenus dans son rapport sur le rendement et dans le rapport d'étape de la Stratégie de développement durable.

Pour plus de renseignements sur les buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable, rendez-vous à l'adresse <http://www.sdinfo.gc.ca>.

Pour des détails sur la Stratégie de développement durable 2007–2010 du Ministère, visitez l'adresse [http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/sd0710/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/sd0710/index_f.html).

Enfin, pour en savoir davantage sur l'écologisation des activités gouvernementales, rendez-vous à l'adresse <http://www.pwgsc.gc.ca/greening/text/publications/guidance-sds-f.html>.



## Vérifications internes et évaluations

Le tableau suivant est une liste des vérifications internes et des évaluations de programme prévues dans le Plan stratégique de vérification et d'évaluation axé sur le risque d'AINC, défini en 2006–2007. D'importants travaux ont déjà été entamés. D'abord, on a entrepris la vérification du système préliminaire de paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit afin de s'assurer qu'il fournit des données complètes et exactes. Comme autre initiative majeure en cours, on mène actuellement une étude préparatoire à l'évaluation des revendications territoriales globales, qui devrait déboucher sur un plan directeur et un cadre méthodologique applicables à tous les travaux d'évaluation de ce genre.

La Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne a amorcé la production de son plan de travail pour 2007–2008. Comme l'exigent les nouvelles politiques du Conseil du Trésor, ce plan, qui doit être axé sur le risque, continuera d'appliquer une approche stratégique, mais couvrira un plus grand nombre de programmes et d'activités d'AINC.

<b>Titre de programme</b>	<b>Type</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Date d'échéance prévue</b>
<b>ÉVALUATIONS</b>			
Revendications territoriales globales	Paiements de transfert	Étude préparatoire en cours	Avril 2007
		Évaluation prévue	Décembre 2008
Services à l'enfance et à la famille des Premières nations	Paiements de transfert	Évaluation en cours	Janvier 2007
Programme d'éducation spéciale des Premières nations	Paiements de transfert	Évaluation en cours	Mars 2007
Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants	Paiements de transfert	Étude préparatoire en cours	Mars 2007
Interventions d'un tiers administrateur	Paiements de transfert	Plan d'évaluation en cours	Mars 2007
		Évaluation prévue	Mars 2009
Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations	Paiements de transfert	Évaluation en cours	Décembre 2007
Investissement stratégique dans le développement économique du Nord	Paiements de transfert	Évaluation prévue	Septembre 2008
Aide à la vie autonome	Paiements de transfert	Évaluation prévue	Septembre 2008
Commission des traités du Manitoba	Paiements de transfert	Évaluation prévue	Juin 2009
Mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale	Paiements de transfert	Évaluation prévue	Mars 2009
Appui aux gouvernements indiens	Paiements de transfert	Évaluation prévue	Mars 2010

<b>Titre de programme</b>	<b>Type</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Date d'échéance prévue</b>
<b>VÉRIFICATIONS</b>			
Financement des établissements scolaires	Paiements de transfert	Vérification terminée	Octobre 2006
Gestion des terres des Premières nations	Paiements de transfert	Vérification terminée	Janvier 2007
Services à l'enfance et à la famille des Premières nations	Paiements de transfert	Vérification en cours	Janvier 2007
Déplacements	Opérationnelle	Vérification en cours	Mars 2007
Système de paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit	Opérationnelle	Vérification en cours	Mars 2007
Règlement des revendications particulières	Paiements de transfert	Étude préliminaire Vérification prévue	Juin 2007 Juin 2008
Aide au revenu	Paiements de transfert	Étude préliminaire Vérification prévue	Juin 2007 Juin 2008
Vérification de la gestion des subventions et des contributions	Opérationnelle	Vérification en cours	Juin 2007
Processus d'inscription des Indiens	Paiements de transfert	Vérification prévue	Mars 2008
Gestion des terres et des successions	Paiements de transfert	Vérification prévue	Mars 2008
Gestion du matériel	Opérationnelle	Vérification prévue	Mars 2010
Communications	Opérationnelle	Vérification prévue	Mars 2010
Activités associées aux ressources naturelles, au savoir et à l'adaptation	Paiements de transfert	Vérification prévue	Mars 2010
Indemnisation	Opérationnelle	Vérification prévue	Mars 2010

Pour consulter les rapports d'évaluation et de vérification interne, rendez-vous à l'adresse [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html).

## Autres sources d'information

### **Affaires indiennes et du Nord Canada**

Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, tour Nord  
Gatineau (Québec)  
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4  
Adresse Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca>  
Courriel : [webmaster@ainc-inac.gc.ca](mailto:webmaster@ainc-inac.gc.ca)

### **Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications**

Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)  
Téléscripteur : 1 866 553-0554 (sans frais)  
Courriel : [InfoPubs@ainc-inac.gc.ca](mailto:InfoPubs@ainc-inac.gc.ca)  
Des statistiques sur la situation sociodémographique peuvent être consultées à l'adresse  
[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html).

### **Bibliothèque ministérielle**

Téléphone : 819-997-0811  
Courriel : [Reference@ainc-inac.gc.ca](mailto:Reference@ainc-inac.gc.ca)

### **Demandes provenant des médias (Communications)**

Téléphone : 819-994-2044

### **Programme des affaires du Nord**

Téléphone : 819-953-3760  
Courriel : [NAPInfo@ainc-inac.gc.ca](mailto:NAPInfo@ainc-inac.gc.ca)

### **Commission canadienne des affaires polaires**

Constitution Square  
360, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 7X7  
Téléphone : 613-943-8605 ou 1 888 POLAR01  
Adresse Internet : <http://www.polarcom.gc.ca>  
Courriel : [mail@polarcom.gc.ca](mailto:mail@polarcom.gc.ca)